



PAGES JAUNES LIMITÉE

NOTICE ANNUELLE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Le 29 mars 2022

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| NOTES EXPLICATIVES | 1 |
| STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ..... | 4 |
| Dénomination, adresse et constitution | 4 |
| Liens intersociétés | 4 |
| DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ENTREPRISE | 4 |
| Historique de Pages Jaunes Limitée | 4 |
| ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ | 5 |
| Nos activités | 5 |
| Notes | 9 |
| Installations..... | 10 |
| Responsabilité sociale de l'entreprise et environnement | 10 |
| Gouvernance d'entreprise | 11 |
| Procédures judiciaires et mesures réglementaires | 11 |
| STRUCTURE DU CAPITAL..... | 11 |
| DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS..... | 15 |
| MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES | 16 |
| RISQUES ET INCERTITUDES..... | 17 |
| AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES..... | 24 |
| ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DE PAGES JAUNES | 25 |
| Administrateurs..... | 25 |
| Dirigeants..... | 27 |
| Participation dans la Société | 27 |
| Interdictions d'opérations, faillites, pénalités ou sanctions..... | 28 |
| Conflits d'intérêts | 28 |
| INFORMATIONS SUR LE COMITÉ D'AUDIT | 29 |
| Charte du comité d'audit..... | 29 |
| Composition du comité d'audit | 29 |
| Formation et expérience pertinentes | 29 |
| Encadrement du comité d'audit | 30 |
| Principal auditeur | 30 |
| Politiques d'approbation | 30 |
| Honoraires de l'auditeur externe | 30 |
| INTÉRÊTS DES EXPERTS | 31 |
| MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES | 31 |
| CONTRATS IMPORTANTS..... | 31 |
| AUTRES RENSEIGNEMENTS..... | 31 |
| ANNEXE A | 32 |

NOTES EXPLICATIVES

Les renseignements contenus dans la présente notice annuelle sont présentés au 31 décembre 2021, sauf indication contraire.

Sauf indication contraire ou si le contexte ne s'y prête pas, dans les présentes, la « Société » ou « Pages Jaunes » s'entend de Pages Jaunes Limitée et/ou de ses filiales directes et indirectes et ses sociétés précédentes, et « PJ » s'entend de Pages Jaunes Solutions numériques et médias Limitée. Sauf indication contraire, les sommes d'argent sont exprimées en dollars canadiens et le symbole « \$ » désigne le dollar canadien.

Information prospective

La présente notice annuelle comprend certaines affirmations au sujet des objectifs, des stratégies et de la situation financière, y compris au sujet du versement d'un dividende en espèces de 0,15 \$ par action par trimestre aux actionnaires ordinaires, du nombre d'actions rachetées par la Société dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et des résultats d'exploitation et des activités de la Société. Ces déclarations sont considérées comme « prospectives » puisqu'elles sont basées sur nos attentes actuelles au sujet des activités, sur les marchés sur lesquels nous les exerçons ainsi que sur diverses estimations et hypothèses. L'information et les déclarations prospectives sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses qui peuvent se révéler inexactes. Pour formuler certaines déclarations prospectives, nous avons eu recours aux hypothèses suivantes :

- Au fur et à mesure que seront levées les restrictions sanitaires visant à combattre la pandémie de COVID-19, la conjoncture économique au Canada ne se détériorera pas davantage et commencera à se redresser.
- Nous serons en mesure de recruter et de garder à notre service du personnel clé qui occupera des postes clés.
- Nous serons en mesure de lancer, de vendre et de fournir les produits et services dont nos clients ont besoin et qui amélioreront les dépenses moyennes par client.
- La baisse des produits tirés des médias imprimés demeurera à un niveau égal ou inférieur à 25 % par année.
- Les marges bénéficiaires brutes ne diminueront pas significativement des niveaux actuels.
- Les réductions continues des dépenses atténueront l'incidence sur les flux de trésorerie de baisses des produits.
- L'exposition au risque de change découlant des transactions libellées en devises demeurera négligeable.

L'information et les déclarations prospectives sont également fondées sur l'hypothèse selon laquelle aucun des facteurs de risque indiqués pouvant faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon significative des résultats prévus décrits dans l'information et les déclarations prospectives ne se concrétisera.

Dans la présente notice annuelle, les déclarations prospectives se reconnaissent à l'usage de termes comme « chercher à », « prévoir », « croire », « pouvoir », « estimer », « s'attendre à », « objectif », « avoir l'intention de », « devoir », « planifier », « prédire », « s'efforcer de », « viser », et autres verbes ou expressions semblables, éventuellement employés au futur ou au conditionnel. Elles reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs et le rendement d'exploitation à venir et valent uniquement à la date de la présente notice annuelle. La Société ne s'engage aucunement à mettre à jour ces déclarations prospectives ou à les modifier en fonction de nouveaux faits ou de nouvelles circonstances, sauf si les lois sur les valeurs mobilières l'y obligent. Les déclarations prospectives traitent d'un grand nombre de risques et d'incertitudes; elles ne devraient pas être considérées comme des garanties des résultats ou du rendement futurs et n'indiquent pas nécessairement avec précision si ces

résultats ou ce rendement seront atteints. Un certain nombre de facteurs pourraient faire différer considérablement les résultats ou le rendement réels de ceux indiqués dans les déclarations prospectives et pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la Société, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière, y compris les facteurs de risque suivants dont il est question à la rubrique « Risques et incertitudes » de la présente notice annuelle :

- l'incapacité de la Société de stabiliser ou d'accroître ses produits et sa clientèle;
- l'incapacité de la Société d'attirer et de fidéliser des clients, et de leur vendre de nouveaux produits;
- la réduction de la part du marché de la Société en raison d'une forte concurrence;
- une diminution plus marquée que prévu des produits tirés des médias imprimés en raison de changements dans les préférences et les habitudes des consommateurs;
- l'incapacité de la Société d'améliorer et d'étendre sa gamme de produits de marketing et de médias numériques;
- l'incapacité de la Société d'établir les relations et de fournir les technologies requises pour répondre de façon adéquate aux besoins de ses clients;
- un ralentissement économique prolongé dans les principaux marchés de la Société;
- une proportion plus élevée que prévu des produits tirés des médias et solutions numériques à faibles marges, comme les services et la revente;
- l'incapacité de la Société d'attirer et de maintenir en poste du personnel clé;
- l'incapacité de la Société de préserver l'utilisation de ses médias numériques, ce qui pourrait nuire à sa capacité d'augmenter ses produits et d'étendre ses activités, vu la dépendance de ses activités aux médias mobiles et en ligne;
- l'incapacité de la Société ou des sociétés de télécommunications partenaires de s'acquitter des obligations qui leur incombent aux termes des conventions qu'elles ont conclues;
- la possibilité que des tiers qui ont engagé des poursuites contre la Société obtiennent gain de cause;
- des arrêts de travail et autres perturbations du travail;
- la possibilité que les autorités fiscales contestent la position de la Société relativement à certaines questions d'ordre fiscal;
- la perte de relations clés ou changements dans le niveau de service fourni par des applications cartographiques et des moteurs de recherche;
- une panne des ordinateurs et des systèmes de communications de la Société;
- l'incapacité de la Société de générer des fonds suffisants, qu'ils proviennent de l'exploitation, de financements par emprunts ou par actions ou d'opérations de refinancement;
- une augmentation des cotisations de la Société à ses régimes de retraite;
- les incidences de la COVID-19 sont imprévisibles; et
- l'incidence défavorable plus grande que prévu que pourrait avoir l'apparition ou la propagation d'une maladie contagieuse sur les activités de la Société.

D'autres risques et incertitudes dont la direction n'a pas actuellement connaissance ou qu'elle ne juge pas importants pour l'instant pourraient également avoir un effet défavorable important sur la Société, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. Bien que les déclarations prospectives contenues dans la présente notice annuelle soient fondées sur des hypothèses que la direction de la Société estime raisonnables, la Société ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront conformes aux déclarations prospectives et avise les lecteurs qu'il ne faut pas s'y fier indûment.

Ces déclarations prospectives sont présentées en date de la présente notice annuelle, et la Société n'a pas l'intention de les mettre à jour, elle ne s'engage aucunement à le faire ni à les réviser en fonction de nouveaux faits ou de nouvelles circonstances, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent. Les déclarations prospectives figurant dans la présente notice annuelle sont présentées expressément sous réserve de la présente mise en garde.

Mesures financières non conformes aux PCGR

Les états financiers consolidés de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et l'information financière qui figure dans le rapport de gestion (le « rapport de gestion ») provient de ces états financiers consolidés. Les états financiers consolidés et le rapport de gestion de la Société sont affichés sur SEDAR, à www.sedar.com et sur le site Web de la Société, à <https://entreprise.pj.ca>.

La présente notice annuelle mentionne certaines mesures financières non conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas reconnues par les IFRS, n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS et sont donc difficilement comparables à des mesures financières similaires présentées par d'autres sociétés cotées en bourse. Ces mesures financières non conformes aux PCGR sont plutôt fournies à titre d'informations additionnelles en complément de certaines mesures conformes aux PCGR, de manière à favoriser une compréhension approfondie des résultats d'exploitation de la Société du point de vue de la direction. Ainsi, ces mesures ne devraient pas être considérées de manière isolée pas plus qu'elles ne remplacent une analyse de l'information financière de la Société présentée selon les IFRS. La Société utilise des mesures financières non conformes aux PCGR en vue de fournir aux investisseurs des mesures supplémentaires du rendement d'exploitation de la Société. La Société est d'avis que les mesures financières non conformes aux PCGR constituent des mesures additionnelles importantes du rendement d'exploitation, car elles éliminent les éléments qui ont moins d'incidence sur le rendement d'exploitation de la Société, ce qui fait donc ressortir les tendances de ses principales activités qui pourraient ne pas être apparentes autrement, lorsque l'on se fie uniquement aux mesures financières conformes aux PCGR. La Société est également d'avis que les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et les autres parties intéressées utilisent fréquemment des mesures financières non conformes aux PCGR dans leur évaluation des émetteurs, qui sont nombreux à présenter leurs résultats à l'aide de mesures semblables. La direction utilise aussi des mesures financières non conformes aux PCGR afin de faciliter les comparaisons du rendement d'exploitation d'une période à l'autre, d'établir les budgets d'exploitation annuels et d'évaluer sa capacité à satisfaire ses besoins futurs en matière de service de la dette, de dépenses d'investissement et de fonds de roulement. Comme d'autres sociétés peuvent calculer différemment ces mesures financières non conformes aux PCGR, ces paramètres ne sont pas comparables aux mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés cotées en bourse. Se reporter au rapport de gestion de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020, affiché sur SEDAR, à www.sedar.com et sur le site Web de la Société, à <https://entreprise.pj.ca>, pour consulter les définitions.

Données sur le marché et l'industrie

Les données sur le marché et l'industrie que présente la Société dans la présente notice annuelle proviennent d'enquêtes internes, de renseignements fournis par des tiers et d'estimations de la direction. Même si la Société croit que ses enquêtes internes, les renseignements de tiers et les estimations de la direction sont fiables, elle ne les a pas vérifiés, et ils n'ont pas été vérifiés par des sources indépendantes et la Société ne peut pas garantir que les renseignements figurant sur les sites Web de tiers sont à jour. La Société n'a connaissance d'aucune déclaration fausse ou trompeuse dans les données sur le marché et l'industrie présentées dans la présente notice annuelle, mais ces données sont exposées à des risques et des incertitudes et sont susceptibles de changer en fonction de divers facteurs, notamment ceux dont il est question aux rubriques « Information prospective » et « Risques et incertitudes ». La Société ne fait aucune déclaration quant à l'exactitude de ces renseignements.

STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Dénomination, adresse et constitution

La Société a été constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») le 25 octobre 2012 sous la dénomination 8254320 Canada Inc. Le 20 décembre 2012, la Société a conclu un plan d'arrangement en vertu de la LCSA avec Yellow Média inc., entre autres entités, (renommée Financement YPG Inc. en application du plan d'arrangement) et a remplacé sa dénomination par Yellow Média Limitée. Le 31 décembre 2014, Yellow Média Limitée a été renommée Pages Jaunes Limitée par suite d'une fusion verticale simplifiée avec sa filiale en propriété exclusive nouvellement créée, Pages Jaunes Limitée.

Le 1^{er} janvier 2015, Groupe Pages Jaunes Corp. et Financement YPG Inc. ont réalisé une fusion verticale simplifiée pour former Pages Jaunes Solutions numériques et médias Limitée.

Le 1^{er} octobre 2018, Pages Jaunes Habitations Limitée, 9778748 Canada Inc. et Pages Jaunes Solutions numériques et médias Limitée ont fusionné pour former Pages Jaunes Solutions numériques et médias Limitée dans le cadre d'une fusion verticale simplifiée.

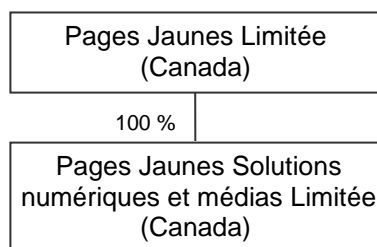
Le 1^{er} janvier 2019, Publicité Juice DMS Limitée et Pages Jaunes Solutions numériques et médias Limitée ont fusionné pour former Pages Jaunes Solutions numériques et médias Limitée dans le cadre d'une fusion verticale simplifiée.

Le 14 mai 2020, la Société et PJ ont réalisé leur prorogation du régime de la LCSA à celui des lois de la Colombie-Britannique en tant que sociétés constituées en vertu de la *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique).

Pages Jaunes Limitée est la société mère de Pages Jaunes Solutions numériques et médias Limitée. Le siège social et principal établissement de Pages Jaunes Limitée est situé au 1751, rue Richardson, Montréal (Québec) Canada, H3K 1G6.

Liens intersociétés

L'organigramme suivant présente les liens entre la Société et sa principale filiale à la date des présentes :



Certaines filiales de la Société, chacune représentant au plus 10 % des actifs consolidés et au plus 10 % des produits consolidés de la Société, et qui ne représentaient collectivement pas plus de 20 % des actifs totaux consolidés et des produits consolidés de la Société à la date des présentes, ont été omises de l'organigramme.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ENTREPRISE

Historique de Pages Jaunes Limitée

Les paragraphes qui suivent décrivent l'évolution des activités de la Société au fil des années.

Le premier annuaire imprimé de Pages Jaunes a été publié par l'un de ses prédécesseurs en 1908. L'entreprise a été exploitée comme une division de Bell Canada jusqu'en 1971, année où la Société a été constituée en filiale en propriété exclusive de Bell Canada. En novembre 2002, des membres du groupe de Bell Canada ont vendu l'entreprise à un groupe d'investisseurs privés et la Société s'est inscrite en bourse en 2003.

De 2005 à 2010, la Société a réalisé un certain nombre d'acquisitions qui l'ont grandement aidée à étendre sa présence au-delà du Québec et de l'Ontario dans l'ensemble des provinces et des territoires du Canada, et qui lui ont procuré une plateforme nationale d'où offrir ses produits et services.

En mars 2016, la Société a acquis les actifs nets consolidés d'Oriole Media Corp. (exerçant ses activités sous la dénomination JUICE Mobile (« JUICE »)), une entreprise de technologie publicitaire de premier plan dont les plateformes programmatiques exclusives facilitent l'achat et la vente automatique de publicité mobile entre les marques et les éditeurs.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a cédé ou liquidé la plupart des entités de son groupe non synergiques ou non rentables, y compris par la vente de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de Western Media Group en mai, la totalité ou la quasi-totalité des actifs de Totem en juin, la totalité des actions du groupe ComFree/DuProprio, la totalité ou la quasi-totalité des actifs de Pages Jaunes Habitations Limitée en juillet, la totalité ou la quasi-totalité des actifs de RedFlagDeals.com en août et la totalité ou la quasi-totalité des actifs de Publicité Juice DMS Limitée en décembre.

La Société a continué d'effectuer des changements organisationnels tout au long de l'exercice clos le 31 décembre 2019, à savoir : la liquidation de la division Mediative, la vente de la totalité ou la quasi-totalité des actifs de Solutions YP Dine Limitée et de 4400438 Canada Inc. (« Bookenda ») et l'intégration de 411 Local Search Corp. (« 411.ca ») dans la filiale en propriété exclusive de la Société, Pages Jaunes Solutions numériques et médias Limitée.

Solutions YP Dine Limitée, Bookenda et 411.ca ont été dissoutes le 30 septembre 2020.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Nos activités

Pages Jaunes, qui est un fournisseur canadien de premier plan de médias numériques et de solutions marketing au Canada, offre aux entreprises locales, aux marques nationales et aux clients des outils personnalisés qui leur permettent d'interagir et de faire des affaires dans l'économie numérique actuelle.

La Société offre aux petites et moyennes entreprises (« PME ») du Canada un accès intégral à l'une des gammes de solutions de marketing et de médias numériques et traditionnels les plus complètes au pays, notamment le positionnement prioritaire en ligne et mobile sur les médias numériques PJ, la syndication de contenu, des solutions de moteurs de recherche, la réalisation de sites Web, la gestion de campagnes sur les médias sociaux, un service d'affichage numérique, la production vidéo, des solutions de commerce électronique ainsi que la publicité imprimée. L'effectif de vente et l'équipe du service à la clientèle de PJ, qui comptent environ 300 professionnels, offrent cette gamme complète de solutions de marketing aux entreprises locales partout au pays, tout en répondant aux besoins changeants de sa clientèle existante, qui compte 104 700 PME.

Les médias de la Société, principalement les médias fixes, mobiles et imprimés, demeurent des marchés efficaces pour les marchands locaux canadiens, les marques et les consommateurs. Le réseau de médias de la Société permet aux Canadiens de découvrir des entreprises dans leurs quartiers, dans les marchés verticaux des services et du commerce de détail. Voici une description des médias numériques actuels de la Société :

- PJ^{MC} – disponible en ligne et comme application mobile à l'adresse PJ.ca, PJ permet aux utilisateurs de découvrir leur quartier et d'y faire des affaires au moyen de profils de marchands complets, de contenu éditorial pertinent, de critiques et de fonctionnalités de réservation;

- Canada411 (C411) – l’une des destinations en ligne et sur mobile les plus fiables et fréquentées au Canada pour obtenir les coordonnées de personnes et d’entreprises locales;
- La Société est l’éditeur officiel des annuaires de Bell, de Telus, de Bell Aliant, de Bell MTS et d’un certain nombre d’autres entreprises de téléphonie titulaires;
- 411.ca – un service d’annuaire numérique qui aide les utilisateurs à trouver des personnes et des entreprises locales et à communiquer avec elles.

Pages Jaunes continue d’exploiter une importante entreprise d’annuaires imprimés et a publié, en 2021, 330 éditions d’annuaires téléphoniques imprimés. En outre, la Société est l’éditeur officiel des annuaires de Bell, de Telus, de Bell Aliant, de Bell MTS et d’un certain nombre d’autres entreprises de téléphonie titulaires qui détiennent des parts de marché de premier plan dans leurs territoires respectifs.

Employés

La Société compte approximativement 700 employés au Canada. Son équipe de conseillers en ventes est parmi les plus grandes dans le secteur canadien des médias et des solutions de marketing numérique. Elle dispose d’un effectif de ventes et d’une équipe du service à la clientèle d’environ 300 professionnels dévoués, qui offrent des services à ses clients. Cet effectif se compose de conseillers médias qui travaillent en vente directe ou en vente au téléphone. Il est divisé selon les catégories particulières de clients, ce qui permet une relation privilégiée avec chaque client.

Certains conseillers médias ainsi que certains employés de bureau de l’Alberta, du Manitoba, de l’Ontario, de la Colombie-Britannique et du Québec, sont syndiqués, soit environ 42 % de l’effectif de la Société. Le tableau suivant indique les syndicats représentant les employés de PJ syndiqués, le statut des conventions collectives en vigueur ainsi que le nombre d’employés représenté par chaque syndicat au 24 mars 2022 :

| Syndicat | Unité de négociation | Emplacement | Date d’expiration | Nombre d’employés |
|---|--------------------------------|---|---------------------|-------------------|
| Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau | Section locale 574(C) du SEPB | Employés de bureau du Québec | Le 31 mars 2023 | 97 |
| Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau | Section locale 574 du SEPB | Conseillers médias du Québec | Le 31 décembre 2021 | 73 |
| Fraternité internationale des ouvriers en électricité | Section locale 2228 de la FIOE | Conseillers médias de l’Alberta | Le 31 décembre 2021 | 12 |
| MoveUp | Section locale 378 de MoveUp | Conseillers médias de la Colombie-Britannique | Le 31 décembre 2021 | 53 |

| Syndicat | Unité de négociation | Emplacement | Date d'expiration | Nombre d'employés |
|---|----------------------------|--|---------------------|-------------------|
| UNIFOR | Section locale 7 | Conseillers médias d'UNIFOR du Manitoba | Le 30 juin 2022 | 2 |
| Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau | Section locale 131 du SEPB | Conseillers médias de l'Ontario, sauf Ottawa | Le 30 juin 2022 | 30 |
| Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau | Section locale 131 du SEPB | Conseillers médias d'Ottawa, en Ontario | Le 31 décembre 2021 | 6 |

Des négociations sont en cours pour le renouvellement des conventions collectives des employés syndiqués (conseillers médias) au Québec, en Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario. Les ententes ayant cours avant la date d'expiration du 31 décembre 2021 demeurent pleinement en vigueur pendant le processus de négociation.

La Société considère qu'elle entretient de bonnes relations avec ses employés et elle met tout en œuvre afin de maintenir une relation positive avec les syndicats.

Ventes, production et composants

Une équipe de vente, composée de conseillers médias et de membres du personnel de soutien aux ventes, sollicite les entreprises clientes canadiennes, actuelles et éventuelles, de PJ. Munie d'outils numériques et de connaissances concurrentielles du marché, l'équipe de vente de la Société est bien équipée pour présenter aux clients un ensemble des produits et services les mieux en mesure de répondre à leurs besoins vitaux de marketing. Selon le produit vendu, l'équipe de vente recueille généralement les renseignements sur l'entreprise du client et les transmet à l'équipe d'exécution, qui livre les produits ou fournit les services demandés.

Le cycle de vente et d'exécution des commandes de produits numériques varie en fonction du produit acheté et des objectifs de marketing précis du client. En 2021, la Société a lancé une solution de marketing numérique visant à améliorer le rendement du capital investi en publicité des petites et moyennes entreprises (« PME »). La solution de publicités multicanaux centralise la publicité numérique sur une seule plateforme, permettant aux PME d'optimiser leur publicité sur plusieurs plateformes, dont Google, Meta et Instagram. De plus, afin de répondre à l'évolution des besoins en matière de présence en ligne des PME, la Société a conclu un partenariat stratégique avec Wix.com Ltd., une plateforme mondiale de développement infonuagique. Ce partenariat permet aux PME d'accélérer leur présence numérique en offrant des fonctionnalités comme le commerce électronique et la réservation en ligne comme ajouts à leurs sites Web personnalisés. Pour ces deux produits, l'équipe de vente peut préparer la campagne publicitaire ou le site Web avec le client pendant l'appel de vente, ou recueillir les renseignements commerciaux du client et les fournir à l'équipe d'exécution qui produira la campagne publicitaire ou le site Web pour le client.

En 2021, la Société a lancé une initiative imprimée intitulée « Living Local » (« La Vie Ici » au Québec), une publication de publipostage avec distribution saisonnière ciblant certaines régions de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Québec et des provinces de l'Atlantique, qui présente des services et des promotions locaux dans chaque région ciblée.

Le cycle de vente et de publication des annuaires imprimés dure environ 12 mois à compter de la date de vente initiale. Les annuaires de Pages Jaunes sont imprimés et distribués chaque année dans les marchés de la Société. PJ confie à un fournisseur tiers l'impression et la reliure de tous ses annuaires publiés au Canada. La matière première principale utilisée dans la fabrication d'un annuaire imprimé est le papier, dont le coût représente moins de 3,5 % des produits que la Société tire des annuaires. La Société charge des tiers de distribuer ses annuaires dans la région géographique couverte par chaque annuaire.

Aux termes de conventions distinctes de facturation et de recouvrement conclues avec Bell et Telus (collectivement, les « sociétés de télécommunications partenaires »), une partie de la facture mensuelle de la Société est inscrite sur une ligne distincte dans les factures de téléphone des clients qui utilisent la compagnie de téléphone titulaire comme fournisseur de services téléphoniques. Les sociétés de télécommunications partenaires fournissent également des services de recouvrement. Se reporter à la rubrique « Activités de la Société – Relations avec les sociétés de télécommunications ».

Les clients dont le fournisseur de services téléphoniques n'est pas la compagnie de téléphone titulaire, qui achètent des produits à l'extérieur du territoire de leur compagnie de téléphone titulaire ou qui sont, après le 1^{er} novembre 2014, des utilisateurs des services de la Société, reçoivent leurs factures directement de la Société et tous les mois dans la plupart des cas. La Société assure la facturation des entrepreneurs vendeurs et des agents de commercialisation agréés (les « ACA ») qui représentent les clients au nom de la Société, au moment de la publication de l'annuaire chaque année et ceux-ci assurent la facturation de leurs clients par la suite.

Les produits d'exploitation tirés des produits imprimés sont comptabilisés sur livraison des annuaires imprimés plutôt que pendant la période de publication de 12 mois. Les coûts de publication sont comptabilisés au moment où les produits tirés des imprimés sont comptabilisés. Certains produits comme les frais de conception de sites Web et de production de vidéos, sont comptabilisés au moment où l'obligation a été remplie.

Relations avec les sociétés de télécommunications

Aux termes de ces conventions, Bell, Telus, Bell Aliant et Bell MTS ont convenu de ne pas faire concurrence à la Société dans la création, la publication, la distribution ou le marketing d'annuaires téléphoniques (sous réserve de certaines exceptions) pendant 30 ans suivant la signature de leurs conventions de licence de publication et de marque de commerce respectives. De plus, la Société a conclu des conventions de facturation et de recouvrement avec Bell (jusqu'en 2023) et Telus (jusqu'en 2031), aux termes desquelles chacune de ces entreprises offre des services de facturation et de recouvrement pour le compte de la Société, qui concernent notamment la facturation et le recouvrement des frais de publicité dans les annuaires dus par certains clients de Pages Jaunes qui sont également clients des sociétés de télécommunications partenaires.

Concurrence

La Société est en concurrence sur le marché de recherche locale, en ligne, mobile et imprimée ainsi que sur le marché des solutions de publicité. Pages Jaunes a conclu des conventions d'édition avec Bell, Telus, Bell Aliant et Bell MTS, dont elle édite officiellement et en exclusivité les annuaires téléphoniques. La Société a conclu des conventions de licence sans redevance trentenaires qui lui confèrent le droit d'utiliser les marques de commerce Bell (jusqu'en 2032), Telus (jusqu'en 2031), Bell Aliant (jusqu'en 2037) et Bell MTS (jusqu'en 2036) pour publier des annuaires téléphoniques imprimés et numériques sous quelque format que ce soit (sous réserve de certaines exceptions). Sur le marché de la consommation et du référencement payant, la Société est exposée à la concurrence numérique provenant de moteurs de recherche comme Google, Microsoft Bing et Yahoo!. La Société est également

en concurrence avec les médias qui fournissent des petites annonces, des annuaires ou des listes d'entreprises comme Apple Maps (étant donné les nombreuses applications intégrées iOS dans les appareils mobiles Apple), le réseau Google (plus précisément Google Mon Entreprise), TripAdvisor, Yelp, Kijiji et Craigslist, ainsi que des organismes de réseautage social comme Meta, Twitter, LinkedIn et Instagram. Cependant, la Société travaille en partenariat avec les acteurs les plus importants, dont Meta, Google et Apple, et utilise leurs écosystèmes pour générer de la visibilité pour ses clients. En échange, ces marques mondiales reçoivent les inscriptions et les renseignements exacts et crédibles de PJ sur les entreprises canadiennes qu'ils intègrent à leurs plateformes.

Dans les médias imprimés de recherche locale, Pages Jaunes publie 330 annuaires et fait concurrence aux journaux communautaires et d'éditeurs indépendants actifs à l'échelle locale, partout au Canada. L'Annuaire Agenda Familial LB. Inc. publie neuf annuaires destinés aux collectivités qui couvrent la région de la Rive-Sud de Montréal. Kawartha Media Group, une division de Metroland Media Group, publie les annuaires imprimés Goldbook dans le centre de l'Ontario. Action Local, un éditeur américain indépendant, publie 30 annuaires imprimés en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario. Pages Jaunes a lancé un service de publipostage et a été accréditée en tant que partenaire EXPERT Marketing Intelliposte par Postes Canada. La concurrence sur le marché du marketing direct comprend différents fournisseurs de services de marketing direct (impression, conception, etc.) et des solutions de produits comprenant Direct Response Media Group, Bureau en Gros et Postmedia.

Sur le marché des solutions de marketing numériques, la Société est exposée à la concurrence de nombreux fournisseurs de services complets comme Rogers, ReachLocal Canada, filiale en propriété exclusive de Gannett Co., Bell, Telus, Web.com, GoDaddy.com, Wix.com, Shopify.com et diverses agences de publicité numérique, qui offrent aux entreprises nationales ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises des services de conception et d'hébergement de sites Web, ainsi que diverses solutions de commerce électronique, des solutions de moteur de recherche, du marketing dans les médias sociaux ou de l'affichage numérique.

Questions d'ordre réglementaire

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») ne réglemente pas la vente d'annonces dans les annuaires ni les activités de Pages Jaunes, sauf en ce qui a trait à la protection des renseignements sur les clients de l'entreprise téléphonique titulaire, qui se voit obligée par le CRTC d'imposer certaines obligations à la Société en ce qui touche les annuaires téléphoniques d'inscriptions alphabétiques et de petites annonces. Ces exigences comprennent le droit du client de recevoir, sans frais, des exemplaires de l'annuaire alphabétique dans lequel son numéro de téléphone est inscrit dans tous les marchés où l'entreprise téléphonique titulaire est fournisseur de services téléphoniques locaux titulaires.

Notes

L'agence de notation Standard & Poor's (« S&P ») attribue aux titres de créance des notes qui varient de « AAA », soit la note la plus haute, à « D », soit la note attribuée à des titres qui font l'objet d'un défaut de paiement. Les notes de S&P vont de « AA » à « CCC » et peuvent être modulées par l'ajout du signe plus « (+) » ou moins « (-) » qui indique la position relative à l'intérieur d'une catégorie principale de notes.

S&P a attribué à la Société la note « B- » avec perspectives stables et la note « B » à ses débetures échangeables (terme défini à la rubrique « Structure du capital – Description des débetures échangeables »).

S&P attribue les notes « BB », « B », « CCC », « CC » et « C » aux obligations qu'elle considère comme ayant d'importantes caractéristiques spéculatives. S&P attribue la note « BB » aux titres d'emprunt qui sont moins vulnérables aux risques de non-paiement que d'autres titres spéculatifs. Toutefois, ces titres d'emprunt comportent des incertitudes ou sont assujettis à une conjoncture commerciale, financière ou économique défavorable qui pourrait faire en sorte que le débiteur ne soit pas en mesure de respecter les engagements financiers pris aux termes de ces titres. Les instruments financiers auxquels S&P attribue

des notes de la catégorie « B » sont considérés par S&P comme provenant d'émetteurs qui sont plus vulnérables que les débiteurs notés « BB », mais qui ont actuellement la capacité de respecter leurs engagements financiers. En outre, cette note indique que, de l'avis de S&P, une conjoncture commerciale, financière ou économique défavorable aura probablement pour effet de miner la capacité ou la volonté de l'émetteur de respecter ses engagements financiers.

Les notes indiquées ci-dessus fournissent aux investisseurs un avis indépendant sur la qualité du crédit. Les notes de S&P sont attribuées selon des facteurs quantitatifs et qualitatifs applicables à la Société. Elles visent à indiquer le risque que la Société ne respecte pas ses obligations en temps opportun, sans tenir compte de certains facteurs comme les risques liés au marché ou aux prix. Cependant, elles ne se veulent pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver des titres et elles peuvent être révisées ou retirées à tout moment par les agences de notation. Chaque note doit être évaluée indépendamment de toute autre note.

La Société a effectué des paiements à S&P dans le cours normal des activités dans le cadre de l'obtention des notes susmentionnées.

Le 31 mai 2021, S&P a retiré sa note de crédit d'émetteur à long terme « B- » de Pages Jaunes Limitée, à la demande de la Société. Les notes « B » des débentures échangeables de la Société ont également été retirées à la suite du rachat intégral des débentures échangeables par la Société le 31 mai 2021.

Installations

Le siège social et principal établissement de la Société est situé dans des locaux loués au 1751, rue Richardson, Montréal (Québec).

Responsabilité sociale de l'entreprise et environnement

La Société emploie une approche de distribution d'annuaires ciblée : elle livre des annuaires uniquement aux ménages les plus susceptibles de les utiliser. Pages Jaunes offre à tous les Canadiens la possibilité de demander un annuaire en ligne à <https://www.delivery.yp.ca/> ou par téléphone au 1 800 268-5637. En 2019, Pages Jaunes a conclu une entente de partenariat avec Postes Canada afin d'offrir la livraison garantie de ses annuaires dans certaines régions grâce au service Courrier de quartier de Postes Canada. Les Canadiens peuvent choisir de refuser ce service à tout moment.

Le papier utilisé dans les annuaires imprimés est fabriqué par des fournisseurs canadiens et est principalement constitué de copeaux de bois. Par ailleurs, les annuaires imprimés sont entièrement recyclables. Les annuaires imprimés désuets ont un taux de recyclage en fin de vie extrêmement élevé comparativement à d'autres documents. À l'interne, Pages Jaunes reconduit son système de recyclage des déchets, du papier, du plastique, du verre, des cartouches d'encre et des piles et diminue son usage de papier.

En 2021, la Société a maintenu son partenariat avec Digital Mainstreet, un programme créé par le gouvernement de l'Ontario et appuyé par le gouvernement du Canada qui aide les PME à adopter les outils numériques pour établir une solide présence en ligne et accroître leurs activités.

La Société n'a déclaré aucun risque environnemental important actuel ou possible dans ses installations louées, elle n'a pas fait l'objet de poursuites ou réclamations importantes pour une responsabilité environnementale et n'a reçu aucune demande ou mise en demeure qui pourrait aboutir à de telles poursuites ou réclamations.

Le bien-être physique et mental de ses employés est une priorité pour la Société. Tout au long de 2021, la Société a continué d'appuyer les employés dans le cadre des défis en constante évolution liés à la pandémie de COVID-19. Diverses activités de santé et de mieux-être en ligne ont été et continuent d'être offertes aux employés pour qu'ils y participent dans le confort de leur foyer. La Société offre des avantages sociaux de télémédecine à tous ses employés par l'intermédiaire de la plateforme de services de santé virtuels Dialogue.

La Société a également continué d'utiliser les services d'Amélio, une plateforme d'engagement des employés qui recueille les commentaires des employés pour aider à déterminer les niveaux de satisfaction de la main-d'œuvre, ce qui permet aux entreprises d'améliorer leur performance et de réduire le roulement du personnel.

Gouvernance d'entreprise

La Société s'engage à respecter des normes déontologiques élevées dans toutes ses activités et pratiques commerciales. Elle a un code d'éthique qui est révisé annuellement. Tous les administrateurs et employés de la Société doivent confirmer chaque année avoir lu le code d'éthique et en avoir respecté les exigences. Le comité de gouvernance et des mises en candidature de la Société surveille et examine les pratiques de gouvernance d'entreprise.

Procédures judiciaires et mesures réglementaires

La Société est parfois partie à diverses procédures judiciaires sans importance dans le cours normal des activités. La direction croit que les litiges qui visent la Société actuellement, ou qui l'ont visée depuis le début du dernier exercice clos, pris individuellement ou ensemble, ne sont pas importants pour sa situation financière consolidée ou ses résultats d'exploitation. À sa connaissance, la Société ne fait l'objet d'aucune pénalité ou sanction imposée par un tribunal ou une autorité de réglementation des valeurs mobilières ou un autre organisme de réglementation, et elle n'a conclu aucune entente de règlement devant un tribunal ou une autorité de réglementation des valeurs mobilières.

STRUCTURE DU CAPITAL

Description des actions ordinaires

Pages Jaunes est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. Au 24 mars 2022, 27 042 632 actions ordinaires de la Société étaient émises et en circulation.

Les porteurs des actions ordinaires de Pages Jaunes ont le droit d'exprimer une voix par action ordinaire à toutes les assemblées des actionnaires de la Société, sauf les assemblées où seuls les porteurs d'une autre catégorie ou série d'actions de la Société ont le droit de voter séparément comme catégorie ou série. Les porteurs des actions ordinaires de Pages Jaunes ont le droit de recevoir, sous réserve des droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés aux autres catégories d'actions de la Société, les dividendes déclarés par le conseil d'administration de la Société sur les actions ordinaires. Se reporter à la rubrique « Dividendes et distributions ». En cas de liquidation ou de dissolution, volontaire ou involontaire, de Pages Jaunes, les porteurs de ses actions ordinaires ont le droit de recevoir, après paiement de toutes les dettes et sous réserve des droits préférentiels des catégories d'actions de Pages Jaunes prenant rang supérieur aux actions ordinaires, le reliquat des actifs et des biens de Pages Jaunes.

La Société a conclu une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, débutant le 10 août 2020, visant le rachat d'actions ordinaires d'un montant maximal de 5,0 millions de dollars sur le marché libre aux fins d'annulation au plus tard le 9 août 2021. La Société a acheté au total 403 220 actions ordinaires dans le cadre de ce programme d'offre publique de rachat qui a été réalisé le 16 juillet 2021 après avoir atteint la limite de 5,0 millions de dollars.

Le 5 août 2021, la Société a annoncé une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités débutant le 10 août 2021 afin de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 5 % des actions en circulation au plus tard le 9 août 2022. Cependant, la Société a l'intention de limiter à 16,0 millions de dollars le montant total des rachats en vertu de la nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Au 31 décembre 2021, la Société avait racheté 251 376 actions ordinaires dans le cadre de ce programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités en contrepartie de 3,6 millions de dollars en espèces.

Régime d'options sur actions

La Société offre actuellement un régime d'options sur actions à ses employés (le « régime d'options sur actions »). Ce régime vise à attirer et à maintenir en poste les employés de Pages Jaunes capables de grandement contribuer au succès de l'entreprise ainsi qu'à harmoniser plus étroitement les intérêts de la direction avec ceux des actionnaires de Pages Jaunes Limitée. Un maximum de 2 806 932 options sur actions peut être attribué en vertu du régime d'options sur actions. Au 24 mars 2022, 2 225 640 options sur actions étaient émises et en cours. Compte non tenu des options payables en espèces, 1 102 980 options étaient émises et en cours. Depuis que le régime d'options sur actions a été adopté en 2012, le nombre d'actions ordinaires émises à ce jour à la suite de l'exercice d'options aux termes du régime s'établit à 138 975.

Description des actions privilégiées

Pages Jaunes est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende cumulatif pouvant être émises en série, assorties des droits, privilèges, restrictions et conditions établis par le conseil d'administration de la Société avant leur émission. Au 24 mars 2022, aucune action privilégiée de Pages Jaunes n'était émise et en circulation. Les actions privilégiées de chaque série occupent un rang égal à celui des actions privilégiées des autres séries et prennent rang avant les actions ordinaires et toutes les autres actions ayant un rang inférieur aux actions privilégiées à l'égard du versement de dividendes et de la distribution d'actifs en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Société. Elles peuvent également être assorties d'autres droits préférentiels par rapport aux actions ordinaires et aux autres actions d'un rang inférieur, établis au moment de la création de chaque série.

Sauf indication contraire dans les conditions particulières d'une série d'actions privilégiées et dans les cas prévus par la loi, les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit de voter aux assemblées des porteurs d'actions ordinaires.

Description des débetures échangeables

Le 20 décembre 2012, la Société, par l'entremise de sa filiale PJ, a émis des débetures échangeables subordonnées de premier rang échéant le 30 novembre 2022 (les « débetures échangeables ») d'une valeur de 107,5 millions de dollars. L'intérêt sur les débetures échangeables courait au taux de 8 % par année et était payable semestriellement à terme échu en versements égaux le dernier jour de mai et de novembre de chaque année aux porteurs inscrits à la fermeture des bureaux le 15 mai et le 15 novembre précédant immédiatement la date de paiement de l'intérêt en question.

Le texte qui suit résume certaines dispositions des débetures échangeables.

Les débetures échangeables étaient des obligations subordonnées de premier rang non garanties de PJ. Les débetures échangeables n'étaient assorties d'aucune sûreté et étaient garanties sans condition de façon subordonnée par la Société et l'ensemble de ses filiales assujetties à des restrictions (définies dans la convention relative aux débetures échangeables comme étant toutes les filiales de la Société autres que celles qui sont désignées par le conseil d'administration comme non assujetties à des restrictions).

L'acte régissant les débetures échangeables contenait des clauses restrictives qui imposaient notamment des restrictions à la création de dettes supplémentaires et au paiement de dividendes ainsi que d'autres restrictions concernant les paiements, les investissements dans des filiales non assujetties à des restrictions, la constitution de sûretés, la cession-bail, les fusions, les regroupements et ventes d'actifs, certaines opérations avec les membres du même groupe et ses activités commerciales. La convention n'obligeait pas à maintenir certains ratios financiers. Les restrictions fondées sur des ratios financiers ne s'appliquaient qu'au moment de contracter une dette et dans le cadre d'autres opérations.

La convention permettait à la Société d'effectuer des paiements restreints, notamment le versement de dividendes et le rachat d'actions ordinaires, d'un montant total d'au plus 20,0 millions de dollars depuis la date de la convention. Au 31 décembre 2020, la Société avait effectué un total cumulatif de 14,5 millions de dollars en paiements restreints, comprenant 8,8 millions de dollars en versements de dividendes, 3,3 millions de dollars liés au rachat d'actions ordinaires et 2,4 millions de dollars liés à certains paiements de rémunération sous forme de titres de capitaux propres à l'intention de la direction depuis que les conventions sont entrées en vigueur.

Option d'échange

Les débetures échangeables pouvaient être échangées, au gré du porteur, contre des actions ordinaires de la Société en tout temps à un prix d'échange par action ordinaire correspondant à 19,04 \$, sous réserve de rajustement au titre de transactions déterminées.

Option de rachat

La Société avait l'option de racheter la totalité ou une partie des débetures échangeables, moyennant remise d'un préavis d'au moins 30 jours, mais d'au plus 60 jours, à un prix de rachat égal à :

- si le rachat a lieu avant le 31 mai 2021, 110 % du capital majoré de tout intérêt couru et impayé jusqu'à la date de rachat;
- si le rachat a lieu à compter du 31 mai 2021, 100 % du capital majoré de tout intérêt couru et impayé jusqu'à la date de rachat.

Le 31 mai 2021, la Société a remboursé intégralement le montant en capital de 107,0 millions de dollars de ses débetures échangeables, à leur valeur nominale, majoré de l'intérêt couru et impayé.

L'option de rachat des débetures échangeables correspondait à la définition d'un dérivé incorporé et a été comptabilisée à la juste valeur dans les actifs financiers et autres actifs des états consolidés de la situation financière, et les variations de la juste valeur ont été comptabilisées dans les charges financières. Le 31 mai 2021, à la suite du remboursement anticipé de la dette, la Société a décomptabilisé le dérivé incorporé de 3,0 millions de dollars, qui a été inclus dans la perte sur remboursement anticipé de la dette. Au 31 décembre 2020, la juste valeur du dérivé incorporé était de 2,6 millions de dollars.

Le 20 avril 2020, la Société a entrepris une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat de ses débetures échangeables d'un montant en capital maximal de 6,6 millions de dollars aux fins d'annulation au plus tard le 19 avril 2021. Au 19 avril 2021, PJ avait acheté des débetures échangeables en vertu de cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités d'une valeur comptable de 52 000 \$ contre des espèces et d'une valeur nominale de 56 000 \$. Les achats ont été effectués conformément à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités au cours en vigueur du marché au moment de l'acquisition.

Emprunt garanti par des actifs

Le 19 octobre 2017, la Société, par l'entremise de PJ, a renouvelé son emprunt garanti par des actifs de 50,0 millions de dollars, d'une durée de cinq ans et en a prorogé la durée jusqu'en août 2022. À la demande de la Société, la convention relative à l'emprunt garanti par des actifs a été modifiée

le 18 novembre 2019 afin de réduire l'engagement total, qui est passé de 50,0 millions de dollars à 25,0 millions de dollars. L'emprunt garanti par des actifs est affecté aux besoins généraux de l'entreprise. Il permet à la Société d'avoir accès à des fonds sous forme de prêts au taux préférentiel, à des prêts au taux des acceptations bancaires ou à des lettres de crédit.

L'emprunt garanti par des actifs est garanti par une charge de premier rang sur les créances de la Société. L'intérêt est calculé soit en fonction du taux des acceptations bancaires, soit en fonction du taux préférentiel majoré d'une marge applicable. L'emprunt garanti par des actifs est soumis à une réserve disponible de 5,0 millions de dollars si le ratio de couverture des charges fixes de la Société est inférieur à 1,1 fois pour les 12 derniers mois. Au 31 décembre 2021, le ratio de couverture des charges fixes de la Société était de 0,7 fois. La Société avait des lettres de crédit de 2,8 millions de dollars émises et en cours aux termes de l'emprunt garanti par des actifs et une insuffisance de 3,3 millions de dollars au titre des biens affectés en garantie admissibles. Par conséquent, une somme de 13,9 millions de dollars demeurait disponible sur l'emprunt garanti par des actifs au 31 décembre 2021.

Au 24 mars 2022, la Société respectait toutes les clauses restrictives de la convention d'emprunt régissant l'emprunt garanti par des actifs.

Description des bons de souscription

Le 20 décembre 2012, la Société a émis, au total, 2 995 506 bons de souscription d'actions ordinaires (les « bons de souscription »). Chaque bon de souscription est transférable et permet à son porteur d'acheter une action ordinaire de Pages Jaunes à un prix d'exercice de 28,16 \$ par bon de souscription, payable au comptant en tout temps jusqu'au 20 décembre 2022 au plus tard. En date des présentes, 23 bons de souscription ont été exercés et convertis en actions ordinaires de Pages Jaunes.

En cas de changement de contrôle (terme défini dans l'acte régissant les bons de souscription) de la Société, celle-ci peut, à son gré, acquérir ou annuler tous les bons de souscription en circulation en échange d'une somme en espèces par bon de souscription (le « prix de rachat ») calculée comme il est indiqué dans le tableau ci-après. Le prix de rachat sera fondé sur la durée restante des bons de souscription entre la date du changement de contrôle et leur expiration (termes définis dans l'acte régissant les bons de souscription) (la « durée résiduelle »), et sur la valeur totale de la contrepartie offerte ou payable par action ordinaire de Pages Jaunes dans le cadre de l'opération donnant lieu au changement de contrôle (le « prix d'offre »), conformément au tableau qui suit :

| <i>Années résiduelles</i> | <i>Prix de l'action</i> | | | | | | | | | |
|-------------------------------|----------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | <i>5,00 \$</i> | <i>10,00 \$</i> | <i>15,00 \$</i> | <i>20,00 \$</i> | <i>25,00 \$</i> | <i>30,00 \$</i> | <i>35,00 \$</i> | <i>40,00 \$</i> | <i>45,00 \$</i> | <i>50,00 \$</i> |
| | <i>Prix de rachat (\$)</i> | | | | | | | | | |
| 10 | 0,51 | 2,35 | 5,13 | 8,51 | 12,29 | 16,35 | 20,60 | 25,00 | 29,51 | 34,11 |
| 9 | 0,40 | 2,03 | 4,64 | 7,89 | 11,57 | 15,56 | 19,77 | 24,14 | 28,63 | 33,21 |
| 8 | 0,30 | 1,72 | 4,12 | 7,22 | 10,80 | 14,72 | 18,88 | 23,21 | 27,67 | 32,24 |
| 7 | 0,21 | 1,39 | 3,58 | 6,51 | 9,97 | 13,80 | 17,91 | 22,20 | 26,65 | 31,20 |
| 6 | 0,13 | 1,08 | 3,02 | 5,75 | 9,07 | 12,81 | 16,85 | 21,11 | 25,53 | 30,08 |
| 5 | 0,07 | 0,77 | 2,42 | 4,93 | 8,08 | 11,71 | 15,69 | 19,92 | 24,33 | 28,87 |
| 4 | 0,03 | 0,49 | 1,81 | 4,03 | 6,98 | 10,49 | 14,40 | 18,60 | 23,01 | 27,56 |
| 3 | 0,01 | 0,24 | 1,19 | 3,05 | 5,75 | 9,11 | 12,95 | 17,13 | 21,56 | 26,15 |
| 2 | 0,00 | 0,07 | 0,60 | 1,98 | 4,32 | 7,48 | 11,27 | 15,47 | 19,96 | 24,63 |
| 1 | - | 0,00 | 0,12 | 0,81 | 2,55 | 5,44 | 9,22 | 13,58 | 18,25 | 23,09 |

| Années résiduelles | Prix de l'action | | | | | | | | | |
|--------------------|------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| | 5,00 \$ | 10,00 \$ | 15,00 \$ | 20,00 \$ | 25,00 \$ | 30,00 \$ | 35,00 \$ | 40,00 \$ | 45,00 \$ | 50,00 \$ |
| 0 | - | - | - | - | - | 1,84 | 6,84 | 11,84 | 16,84 | 21,84 |

- i) Si le prix d'offre et la durée résiduelle ne sont pas indiqués dans le tableau ci-dessus, alors le prix de rachat sera établi comme suit : si le prix d'offre et/ou la durée résiduelle tombent entre deux valeurs indiquées dans le tableau, le prix de rachat sera établi par interpolation linéaire entre les deux prix et les deux durées jusqu'à l'échéance figurant au tableau, selon une année de 365 jours, selon le cas;
- ii) si le prix d'offre dépasse 50,00 \$ par action ordinaire, sous réserve du rajustement prévu à l'acte régissant les bons de souscription, le prix de l'action sera réputé correspondre à 50,00 \$ et l'excédent du prix réel de l'action sur 50,00 \$ sera ajouté aux montants figurant dans la colonne « 50,00 \$ » afin de calculer le prix de rachat applicable;
- iii) si le prix d'offre est inférieur à 5,00 \$ par action ordinaire, sous réserve du rajustement prévu dans l'acte régissant les bons de souscription, le prix de rachat sera nul.

Les prix de l'action indiqués dans le tableau seront rajustés de la même manière que tout rajustement apporté au nombre d'actions ordinaires de Pages Jaunes en application de l'acte régissant les bons de souscription.

Pour plus de détails sur les bons de souscription, se reporter à l'acte régissant les bons de souscription affiché sur SEDAR, à www.sedar.com.

DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS

La Société n'a pas déclaré ou versé de dividendes sur ses actions ordinaires au cours des exercices clos les 31 décembre 2019, 2018 et 2017. Le 12 mai 2020, le conseil d'administration de la Société a adopté une politique en matière de dividendes visant à verser un dividende trimestriel en espèces de 0,11 \$ par action à ses actionnaires ordinaires et, le 12 mai 2021, le dividende trimestriel en espèces a été augmenté à 0,15 \$ par action. La politique de versement de dividendes et la déclaration de dividendes pour toutes les actions ordinaires en circulation de la Société sont à la discrétion du conseil d'administration et, par conséquent, rien ne garantit que la politique de versement de dividendes sera maintenue ni que des dividendes seront déclarés. Les décisions en matière de dividendes vont continuer de dépendre des résultats financiers de la Société sous réserve d'une évaluation trimestrielle qui, à son tour, est tributaire de plusieurs hypothèses et risques, y compris ceux qui sont indiqués dans la présente notice annuelle.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, la Société a versé des dividendes trimestriels de 0,11 \$ par action ordinaire au cours du premier trimestre et de 0,15 \$ par action ordinaire au cours des deuxième, troisième et quatrième trimestres. Les dividendes ont été versés le 15 mars, le 30 juin, le 15 septembre et le 15 décembre 2021, soit une contrepartie totale de 14,7 millions de dollars aux actionnaires ordinaires.

La convention relative à l'emprunt garanti par des actifs de la Société comporte certaines restrictions en matière de paiement ou de distribution entre la Société et certaines de ses filiales uniquement en cas de défaut. Dans les cas où le financement du versement des dividendes de la Société est requis des filiales de la Société, ces restrictions prévues par la convention de prêt garanti par des actifs s'appliqueraient. Sinon, hormis l'approbation du conseil d'administration de la Société, la Société n'a aucune restriction quant au versement de ses dividendes.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires et les bons de souscription de Pages Jaunes sont inscrits à la cote de la Bourse de Toronto (la « TSX ») respectivement sous les symboles « Y » et « Y.WT ». Les débetures échangeables étaient inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « YPG.DB » jusqu'au rachat intégral des débetures échangeables le 31 mai 2021.

Cours et valeur des titres

Les tableaux qui suivent présentent la fourchette mensuelle des cours extrêmes des actions ordinaires, des bons de souscription et des débetures échangeables de Pages Jaunes à la fermeture des marchés à la TSX, ainsi que les volumes mensuels totaux et les volumes quotidiens moyens des actions ordinaires, des bons de souscription et des débetures échangeables négociés à la TSX du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Actions ordinaires (Y)

| 2021 Mois | Prix par action ordinaire (\$) Plafond mensuel | Prix par action ordinaire (\$) Plancher mensuel | Volume mensuel total des actions ordinaires | Volume quotidien moyen des actions ordinaires |
|--------------|---|--|--|--|
| Janvier | 12,73 | 12,20 | 76 528 | 4 276 |
| Février | 12,61 | 11,47 | 155 511 | 7 349 |
| Mars | 12,43 | 11,89 | 122 326 | 5 319 |
| Avril | 12,66 | 11,90 | 89 694 | 4 224 |
| Mai | 14,97 | 12,20 | 354 742 | 16 985 |
| Juin | 15,20 | 14,26 | 506 486 | 22 434 |
| Juillet | 14,99 | 14,10 | 164 626 | 7 909 |
| Août | 14,61 | 13,90 | 88 409 | 4 210 |
| Septembre | 14,49 | 13,60 | 118 223 | 5 881 |
| Octobre | 14,23 | 13,34 | 87 199 | 5 353 |
| Novembre | 14,75 | 13,50 | 247 714 | 11 260 |
| Décembre | 14,38 | 13,41 | 80 331 | 3 935 |

Bons de souscription (Y.WT)

| 2021 Mois | Prix par bon de souscription (\$) Plafond mensuel | Prix par bon de souscription (\$) Plancher mensuel | Volume mensuel total des bons de souscription | Volume quotidien moyen des bons de souscription |
|--------------|---|---|--|---|
| Janvier | 0,62 | 0,43 | 121 964 | 5 502 |
| Février | 0,67 | 0,41 | 52 544 | 4 815 |
| Mars | 0,69 | 0,4 | 124 351 | 5 407 |
| Avril | 0,72 | 0,5 | 83 704 | 3 820 |
| Mai | 0,99 | 0,55 | 130 448 | 6 250 |
| Juin | 1,00 | 0,67 | 48 419 | 2 109 |

| 2021 Mois | Prix par bon de souscription (\$) Plafond mensuel | Prix par bon de souscription (\$) Plancher mensuel | Volume mensuel total des bons de souscription | Volume quotidien moyen des bons de souscription |
|--------------|---|---|--|---|
| Juillet | 0,99 | 0,59 | 39 065 | 1 858 |
| Août | 0,89 | 0,68 | 30 518 | 1 453 |
| Septembre | 0,82 | 0,5 | 195 829 | 8 905 |
| Octobre | 0,54 | 0,35 | 89 382 | 4 272 |
| Novembre | 0,48 | 0,34 | 58 155 | 2 643 |
| Décembre | 0,4 | 0,3 | 65 113 | 3 075 |

Débetures échangeables (YPG.DB)

| 2021 Mois | Prix par débeture échangeable (\$) Plafond mensuel | Prix par débeture échangeable (\$) Plancher mensuel | Volume mensuel total des débetures échangeables | Volume quotidien moyen des débetures échangeables |
|--------------|--|--|--|--|
| Janvier | 102,30 | 101,15 | 934 511 | 47 579 |
| Février | 101,90 | 101,00 | 478 196 | 74 441 |
| Mars | 101,84 | 100,01 | 2 901 377 | 145 069 |
| Avril | 101,74 | 100,50 | 634 378 | 45 340 |
| Mai | 100,60 | 99,95 | 190 775 | 16 275 |

RISQUES ET INCERTITUDES

Il y a lieu de prendre soigneusement en compte les facteurs de risque suivants, qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la Société, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Incapacité de la Société de stabiliser ou d'accroître ses produits et sa clientèle

Les produits de la Société demeurent défavorablement touchés par une baisse du nombre de clients. L'incapacité d'offrir à ses clients actuels des solutions de marketing qui répondent à leurs principaux objectifs de marketing et qui produisent un rendement sur le capital investi pourrait limiter la capacité de la Société à fidéliser ses clients actuels. En outre, l'incapacité de la Société de trouver et d'attirer, grâce à ses stratégies et réseaux d'acquisition de clients, de nouveaux clients pourrait restreindre sa capacité d'accroître sa base de clients. Cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Incapacité de la Société d'attirer et de fidéliser des clients, et de leur vendre de nouveaux produits

Les produits de la Société demeurent défavorablement touchés par une baisse du nombre de clients. L'incapacité d'offrir à ses clients actuels des solutions de marketing qui répondent à leurs principaux objectifs de marketing et qui produisent un rendement sur le capital investi pourrait limiter la capacité de la Société à fidéliser ses clients actuels. En outre, l'incapacité de la Société de trouver et d'attirer, grâce à

ses stratégies et réseaux d'acquisition de clients, de nouveaux clients pourrait restreindre sa capacité d'accroître sa base de clients. Cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Possible réduction de la part du marché de la Société en raison d'une forte concurrence

La Société fait concurrence à d'autres entreprises d'annuaires, de médias publicitaires et de petites annonces dans divers médias et plateformes, y compris Internet, les journaux, la télévision, la radio, les appareils de télécommunication sans fil, les revues, les panneaux publicitaires et le publipostage direct. En particulier, les activités annuaires font face à une vive concurrence en raison de la pénétration accrue des activités en ligne au moyen des moteurs de recherche en ligne et des réseaux sociaux. Il est possible que la Société ne puisse livrer concurrence de manière efficace à ces concurrents en ligne, dont certains pourraient disposer de plus grandes ressources qu'elle. La stratégie Internet de la Société et ses activités annuaires pourraient être défavorablement touchées si les grands moteurs de recherche établissent des équipes de vente locales ou si elles font affaire de manière plus efficace avec les entreprises locales concernant les services de recherche. Ces concurrents pourraient réduire leurs prix pour accroître leur part du marché ou ils pourraient offrir leurs services à un prix inférieur à celui que la Société est en mesure d'offrir.

La Société pourrait être forcée de réduire ses prix ou d'offrir et d'assurer la prestation d'autres services pour demeurer concurrentielle. Dans l'éventualité où la Société ne pourrait soutenir efficacement la concurrence actuelle ou future, cette situation pourrait entraîner un certain nombre d'incidences, notamment la diminution de sa clientèle d'annonceurs et de ses tarifs, ainsi que l'augmentation de ses coûts, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. Ces événements pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la Société, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Diminution plus marquée que prévu des produits tirés des médias imprimés en raison de changements dans les préférences et les habitudes des consommateurs

La Société pourrait subir des répercussions importantes si le recul de l'utilisation des annuaires téléphoniques imprimés devait se poursuivre à un rythme plus rapide que prévu. L'arrivée de nouvelles technologies et l'utilisation généralisée d'Internet entraînent des changements dans les préférences et les habitudes des consommateurs. L'utilisation de produits sur Internet pour trouver de l'information, autrefois uniquement accessible dans les annuaires imprimés, a augmenté rapidement. Internet est de plus en plus accessible comme média publicitaire pour les entreprises de toutes tailles. De plus, l'utilisation d'Internet, notamment pour réaliser des transactions commerciales au moyen d'appareils mobiles, a entraîné l'apparition de nouvelles technologies et de nouveaux services qui font concurrence aux médias publicitaires traditionnels. Plus particulièrement, de tels changements ont une incidence marquée sur les produits imprimés, et la diminution de l'utilisation de ces médias se traduit graduellement par une baisse des produits tirés de la publicité. La consultation des annuaires commerciaux imprimés pourrait baisser plus vite que prévu, à mesure que les utilisateurs se tournent vers des appareils de médias numériques et interactifs pour s'informer sur les commerces locaux.

Incapacité de la Société d'améliorer et d'étendre sa gamme de produits numériques et de nouveaux médias.

La transition de l'imprimé vers le numérique entraîne des incertitudes quant à savoir si le lancement de nouveaux produits arrivera à compenser la tendance à la baisse du chiffre d'affaires des médias imprimés. Si les produits tirés des médias numériques de la Société n'augmentent pas significativement, les flux de trésorerie, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société en seront gravement affectés.

La Société s'attend à ce que ses produits numériques et autres produits de nouveaux médias représentent une part de plus en plus grande de ses produits d'exploitation totaux, étant donné que le profil d'utilisation poursuit sa migration des annuaires imprimés vers les produits numériques et les autres produits de nouveaux médias.

Le repositionnement numérique de la Société au moyen de produits numériques et de nouveaux médias est assujéti à divers défis et risques, notamment les suivants :

- La Société pourrait être incapable de faire augmenter l'utilisation de ses médias numériques au même rythme que les autres fournisseurs ou pourrait le faire à un rythme plus lent que prévu actuellement.
- L'utilisation d'Internet comme source d'information et média publicitaire pourrait ne pas poursuivre sa croissance ou le faire à un rythme plus lent que prévu actuellement, en raison de facteurs que la Société ne peut prédire ou contrôler.
- Les investissements en technologie de l'information, la modification de produits existants et la conception de nouveaux produits pourraient coûter beaucoup plus cher que prévu à la Société, ce qui risque de réduire sa marge de profit dans l'avenir.
- La Société pourrait ne pas être en mesure de développer et de commercialiser de nouveaux produits de manière opportune et efficace, étant donné que ses marchés sont caractérisés par l'évolution rapide de la technologie, l'innovation et l'amélioration constante des produits existants et les fluctuations dans la demande des annonceurs et des utilisateurs finaux de publicité, y compris au chapitre des préférences technologiques.
- La Société pourrait être incapable d'améliorer ses systèmes de technologie de l'information de façon à gérer efficacement l'accroissement de l'utilisation de ses médias numériques et à offrir de nouveaux produits et services.
- La Société pourrait être incapable de se tenir au fait des changements dans les conditions de service ou les algorithmes des moteurs de recherche, ce qui pourrait avoir pour effet de reléguer les médias numériques de la Société ou de ses annonceurs à un rang inintéressant dans les résultats de recherche, de carrément les exclure des résultats ou encore de rendre plus difficile ou onéreuse la vente de solutions marketing par moteur de recherche ou de services d'optimisation pour moteurs de recherche à ses annonceurs.
- Les annonceurs de la Société pourraient être réticents à accroître leurs investissements dans la publicité numérique.
- La Société pourrait ne pas être en mesure d'augmenter ou de maintenir les prix de ses produits et services à l'avenir.

Si l'un des risques susmentionnés devait se produire, cela pourrait nuire considérablement aux produits de la Société tirés du numérique ainsi qu'à ses activités, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

Incapacité de la Société d'établir les relations et de fournir les technologies requises pour répondre de façon adéquate aux besoins de ses clients

La Société prévoit qu'elle continuera de dépendre des diverses relations qu'elle établit avec des tiers pour accroître ses activités, comme les fournisseurs de technologies et de contenu, les partenaires dans le cadre d'échanges de services publicitaires en temps réel et d'autres partenaires stratégiques. La Société pourrait ne pas réussir à maintenir ces relations, et ces tiers pourraient connaître des perturbations ou des problèmes de rendement, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur l'efficacité et la réputation de la Société.

De plus, la Société dépend largement des systèmes de technologie de l'information pour gérer les fonctions cruciales de ses solutions de marketing numérique et mobile. Le succès futur de la Société dépendra en partie de sa capacité à rehausser et à améliorer de façon continue ses solutions déjà en place en temps opportun au moyen de caractéristiques et de prix qui répondent aux besoins changeants des annonceurs. Étant donné que le marketing par l'entremise de nouveaux canaux publicitaires numériques, comme la publicité mobile, est en plein essor, il pourrait évoluer de manière inattendue, et

l'incapacité de la Société à s'adapter avec succès à l'évolution du marché pourrait avoir une incidence défavorable importante sur elle, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Un ralentissement économique prolongé dans les principaux marchés de la Société

La Société tire principalement ses produits de la vente de publicité dans des annuaires Pages Jaunes imprimés et numériques dans tout le Canada. Les produits tirés de la publicité de la Société, ainsi que ceux qui proviennent des éditeurs d'annuaires en général ne varient habituellement pas de façon importante selon les cycles économiques. Toutefois, un ralentissement économique ou une récession prolongée qui toucherait les marchés de la Société ou toute détérioration de la conjoncture économique générale pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités de la Société. Les incidences défavorables d'un ralentissement économique ou d'une récession sur la Société pourraient être aggravées par le fait que la majorité des clients de la Société sont des PME. Ces entreprises ont de plus modestes ressources financières et de plus haut taux de faillites que les grandes entreprises et pourraient être plus vulnérables aux ralentissements économiques prolongés. Par conséquent, ces PME pourraient être davantage enclines à réduire les services de publicité qu'elles obtiennent auprès de la Société ou à y mettre fin, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Proportion plus élevée que prévu des produits tirés des médias et solutions numériques à plus faibles marges, comme les services et la revente

Les publicités numériques vendues sur les médias appartenant à la Société et exploités par celle-ci sont actuellement beaucoup plus rentables que les services numériques (sites Web, optimisation pour moteur de recherche, syndication de contenu et médias sociaux) et les solutions de revente (MMR). Si la part des produits tirés des services numériques et des solutions de revente devait se révéler considérablement plus élevée que prévu, la rentabilité de la Société pourrait s'en ressentir.

Incapacité de la Société d'attirer et de maintenir en poste du personnel clé

Le succès de la Société est tributaire des capacités, de l'expérience et des efforts personnels des membres de sa haute direction, y compris leur aptitude à attirer et à garder un personnel compétent. La Société est également tributaire du maintien de ses effectifs de vente et d'employés du secteur des systèmes d'information et des technologies de l'information et de leur expérience. La perte des services de ce personnel clé pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Incapacité de la Société de protéger le trafic sur ses médias numériques, ce qui nuit à l'augmentation de ses produits et à l'expansion de ses activités, vu la dépendance de ses activités aux médias mobiles et en ligne

Le succès de nombreuses campagnes marketing de nos clients dépend de leur capacité à attirer un bassin de consommateurs de grande valeur. La Société investira en vue de protéger le bassin de consommateurs de produits numériques partout sur son réseau de médias mobiles et en ligne en améliorant la qualité, l'exhaustivité et la pertinence du contenu distribué à ses médias et en fournissant des applications et des sites verticaux attrayants pour la recherche locale. Il se pourrait que la Société ne réussisse pas à protéger ou à accroître le trafic sur ses médias numériques et que pareils investissements ne se révèlent pas rentables. Rien ne garantit que le trafic actuel ou qu'une croissance éventuelle du trafic sur les médias numériques de la Société pourra maintenir ou augmenter les taux de renouvellement des annonces et les dépenses annuelles des annonceurs ni conduire à une hausse mesurable de leur nombre.

Incapacité de la Société ou des sociétés de télécommunications partenaires de remplir leurs obligations découlant des conventions intervenues entre elles

La Société a conclu trois conventions de services de facturation et de recouvrement. La convention conclue avec Bell Canada expire le 31 décembre 2023 et la convention conclue avec Northwestel Inc., membre du groupe de Bell, expire le 29 novembre 2032. La convention conclue avec TELUS Communications Inc. (« Telus ») expire en 2031. Grâce à ces conventions, la facturation de la Société figure de manière distincte sur les factures téléphoniques des clients de Bell et de Telus qui ont recours aux services de la Société. Bell et Telus (les « sociétés de télécommunications partenaires ») sous-traitent la facturation mensuelle des clients auxquels elles fournissent des services téléphoniques locaux. De plus, les sociétés de télécommunications partenaires perçoivent auprès de leurs clients, pour le compte de la Société, les sommes qu'ils doivent à celle-ci à titre de clients. En outre, la Société a conclu des conventions de publication avec chacune des sociétés de télécommunications partenaires. Si la Société ne peut respecter ses obligations conformément à ces conventions et que ces conventions sont de ce fait résiliées par l'une ou l'autre des sociétés de télécommunications partenaires, d'autres conventions conclues avec les sociétés de télécommunications partenaires pourraient aussi être résiliées, y compris la convention de licence d'utilisation de la marque de commerce de Bell Canada, la convention de licence d'utilisation de la marque de commerce de Telus, la convention relative à la stratégie de marque et aux licences d'utilisation des marques de commerce de MTS Inc. et la convention relative à la stratégie de marque et aux licences d'utilisation des marques de commerce de Bell Canada Inc. ainsi que toutes les clauses de non-concurrence convenues avec les sociétés de télécommunications partenaires.

La Société a conclu des conventions avec des fournisseurs tiers externes en ce qui a trait à l'impression et à la distribution des annuaires et des publications. Ces conventions se rapportent à des services qui font partie intégrante de nos activités.

L'incapacité des sociétés de télécommunications partenaires ou de nos autres fournisseurs de remplir leurs obligations contractuelles pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités de la Société.

La Société se charge de la facturation des clients dont le fournisseur de services téléphoniques locaux n'est pas l'une des sociétés de télécommunications partenaires.

Possibilité que des tiers qui intentent des poursuites contre la Société obtiennent gain de cause

À l'occasion, la Société peut faire l'objet de litiges découlant de ses activités. À l'heure actuelle, elle n'est partie à aucun litige important. Cependant, toute cause d'action légitime qui inciterait un tiers à intenter des poursuites contre la Société par suite desquelles il obtiendrait gain de cause pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation et la situation financière. Les réclamations présentées dans le cadre de tels litiges pourraient être importantes ou indéterminées. Il peut s'agir de divers types de réclamations, notamment des réclamations pour violation de contrat, négligence ou des questions liées à la fiscalité et à l'emploi. L'issue de ces litiges est incertaine et pourrait avoir une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société, et la Société pourrait être tenue d'engager des frais importants ou de consacrer des ressources importantes à sa défense contre de tels litiges. De plus, une issue ou un règlement défavorable pourrait favoriser d'autres litiges.

Arrêts de travail et autres perturbations du travail

Certains employés non cadres de la Société sont syndiqués. La Société a actuellement sept conventions collectives, dont quatre ont expiré le 31 décembre 2021, deux expirent le 30 juin 2022 et une expire le 31 mars 2023. Si la Société n'était pas en mesure de renouveler ces conventions avec son personnel syndiqué au moment de leur renégociation, il pourrait en résulter des arrêts de travail additionnels et d'autres perturbations du travail qui pourraient avoir des répercussions défavorables importantes sur nos activités.

Contestation par les autorités fiscales de la position de la Société relativement à certaines questions d'ordre fiscal

Dans le cours normal des activités de la Société, les autorités fiscales procèdent à des vérifications continues. À cet égard, la Société estime que tous les frais réclamés par les différentes entités du groupe sont raisonnables et déductibles et que le coût et la déduction du coût en capital utilisés pour les biens amortissables de ces entités ont été calculés correctement. Rien ne garantit toutefois que les autorités fiscales ne contesteront pas ces positions. Si elles réussissent, ces contestations pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Perte de relations clés ou des changements dans le niveau de service fourni par des applications cartographiques et des moteurs de recherche

La Société a conclu des ententes avec des applications cartographiques et des moteurs de recherche en vue de promouvoir ses annuaires en ligne. Ces ententes facilitent l'accès au contenu de la Société et aux annonces de ses clients, de lui permettre de produire un volume de trafic supérieur à celui qu'elle obtiendrait seule et d'augmenter le nombre de clients potentiels de ses annonceurs tout en conservant la relation client. La perte de relations clés ou des changements dans le niveau de service fourni par les applications cartographiques et les moteurs de recherche pourraient avoir une incidence sur le succès des solutions de marketing Internet de la Société. De plus, de nombreux autres concurrents dans les marchés de la Société fournissent des services de marketing Internet, ce qui fait que les clients de la Société pourraient choisir d'avoir recours à d'autres fournisseurs, parfois plus importants, pour ces services ou à des moteurs de recherche directement. Les éléments qui précèdent pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la Société, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Panne des ordinateurs et des systèmes de communications de la Société

Les activités commerciales de la Société reposent dans une large mesure sur l'exploitation efficace et ininterrompue de ses ordinateurs, de ses systèmes de communications et de ceux de tierces parties. Le traitement des médias, des ventes et de la publicité, le stockage des données, la production, la facturation, le recouvrement et les transactions courantes de la Société pourraient souffrir grandement des cyberattaques ou de la défaillance de cette technologie, ce qui, à son tour, pourrait nuire considérablement à la Société, à ses activités, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

En outre, les ordinateurs et systèmes informatiques de la Société pourraient être vulnérables aux dommages et aux interruptions de diverses provenances, et ses plans de rétablissement du service après sinistre pourraient être inefficaces. Toute défaillance de ces systèmes pourrait nuire aux activités de la Société. Ces événements pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la Société, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Incapacité de la Société de générer des fonds suffisants, qu'ils proviennent de l'exploitation, de financements par emprunts ou par actions ou d'opérations de refinancement

La capacité de la Société de verser les remboursements prévus de sa dette en temps voulu dépendra, entre autres, de son rendement d'exploitation futur. Il est impossible de garantir que la Société sera en mesure de générer suffisamment de flux de trésorerie de ses activités d'exploitation pour rembourser sa dette. La capacité de la Société à générer des fonds suffisants, qu'ils proviennent de l'exploitation, de financements par emprunt ou par actions ou de refinancements, est, dans une large mesure, assujettie à d'autres facteurs économiques, financiers, concurrentiels, opérationnels et autres, dont un grand nombre sont indépendants de la volonté de la Société.

Il est impossible de garantir que la Société continuera d'être en mesure d'obtenir en temps opportun suffisamment de fonds à des conditions acceptables pour la Société afin de fournir des liquidités adéquates et de financer les activités et les dépenses en immobilisations nécessaires pour relever les

défis liés à l'évolution de ses activités et pour soutenir la stratégie d'affaires si les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et les fonds en caisse sont insuffisants.

L'impossibilité de générer des fonds suffisants, qu'ils proviennent des activités d'exploitation, de la dette, de financements par actions ou de transactions de refinancement, pourrait contraindre la Société à reporter ou à abandonner certaines ou la totalité de ses dépenses prévues ou de modifier sa stratégie d'affaires et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. En outre, les concurrents qui disposent de plus de liquidités ou qui peuvent mobiliser des fonds plus facilement et à des conditions moins onéreuses pourraient placer la Société en situation concurrentielle désavantageuse.

Augmentation des cotisations de la Société à ses régimes de retraite

La Société pourrait être appelée à verser des cotisations supplémentaires à ses régimes de retraite à l'avenir en raison de divers facteurs, dont le rendement futur des actifs des régimes de retraite, les taux d'intérêt à long terme et la modification de la réglementation sur les pensions, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses liquidités et ses résultats d'exploitation.

Les exigences de capitalisation des régimes de retraite de la Société, par suite de l'évaluation des actifs et passifs de ses régimes de retraite, dépendent d'un certain nombre de facteurs, dont le rendement réel des actifs des régimes de retraite, les taux d'intérêt à long terme, la démographie du régime et la réglementation sur les pensions. Des changements à ces facteurs pourraient faire en sorte que les cotisations futures réelles diffèrent sensiblement des estimations actuelles de la Société, qui serait alors tenue, dans l'avenir, de verser d'autres cotisations à ses régimes de retraite, ce qui aurait une incidence défavorable importante sur sa liquidité, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Rien ne garantit que les régimes de retraite de la Société parviendront à atteindre le taux de rendement présumé. Une part importante des actifs des régimes de retraite de la Société est investie dans des titres de participation cotés en Bourse. Par conséquent, la capacité des régimes de retraite de la Société d'atteindre le taux de rendement prévu par la direction dépend largement de la performance des marchés financiers. La conjoncture influe également sur le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des obligations de la Société en matière de solvabilité et, par conséquent, elle pourrait aussi avoir une incidence considérable sur les besoins de financement en espèces de la Société.

Les impacts de la COVID-19 sont imprévisibles

Les conséquences mondiales persistantes de la pandémie de COVID-19 en matière de santé, de société, de politique et d'économie sont hautement imprévisibles et pourraient avoir des effets importants sur les activités, l'exploitation et le rendement financier futur de la Société. En raison de l'ampleur de la pandémie et de la rapidité avec laquelle la communauté mondiale a été touchée, les rendements présents et futurs de la Société, notamment les taux de croissance trimestriels et annuels des produits et des charges exprimées en pourcentage des produits, pourraient différer sensiblement des rendements passés et les résultats d'exploitation futurs pourraient être inférieurs aux attentes. Les effets de la pandémie sur les activités, l'exploitation et le rendement financier futur de la Société pourraient notamment comprendre les suivants :

- Une diminution importante des produits en raison du ralentissement des dépenses des clients en raison d'un recul économique ou en raison d'une baisse de la demande. La diminution des produits pourrait se poursuivre pendant et après une période de récession.
- Une incidence défavorable sur les taux de croissance, les flux de trésorerie et les marges de la Société – particulièrement si les charges ne diminuent pas dans l'ensemble de ses activités au même rythme que la baisse des produits. Une grande partie des charges de la Société sont peu variables de par leur nature et pourraient ne pas présenter de corrélation avec la variation des produits, comme la dépréciation et d'autres coûts associés aux installations de bureaux et aux frais d'entretien. En conséquence, la Société pourrait ne pas être en mesure de les réduire de

façon importante à court terme ou elle pourrait décider de ne pas les réduire de façon importante dans le but de demeurer concentrée sur les perspectives et les opportunités à long terme.

- Des perturbations majeures des activités respectives des clients et des fournisseurs principaux de la Société pourraient avoir un impact important sur ses activités, son exploitation, ses perspectives et ses produits et donc sa situation financière.
- La pandémie de COVID-19 fait en sorte que les organismes à l'échelle mondiale ont agi rapidement pour passer au télétravail, ce qui a posé certains défis inhérents en matière de productivité, de connectivité et de surveillance. Les confinements, restrictions et règlements continus ou nouveaux imposés par des gouvernements en raison de la pandémie de COVID-19 qui restreignent le déplacement des personnes sur les territoires dans lesquels la Société exerce ses activités pourraient avoir un effet important sur la capacité de ses employés, partenaires, clients et vendeurs à travailler de façon productive. Les restrictions gouvernementales ont été incohérentes à l'échelle mondiale et il n'est pas clair qu'un retour complet sur les lieux de travail ou des déplacements seront éventuellement permis. Il n'est pas davantage possible de savoir quelles restrictions seront en vigueur dans ces territoires à tout moment ou pendant combien de temps elles le seront.

L'apparition ou la propagation d'une maladie contagieuse pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités de la Société

L'apparition ou la propagation d'une maladie contagieuse à l'échelle locale, régionale, nationale ou internationale, notamment le syndrome respiratoire du Moyen-Orient, le syndrome respiratoire aigu sévère, le virus de l'influenza H1N1, la grippe aviaire ou toute autre maladie similaire, ou la peur de contracter un tel virus pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la capacité de l'équipe de vente de la Société d'interagir avec les clients actuels et potentiels, causer de l'incertitude économique, faire diminuer la volonté des clients d'acheter des services auprès de la Société, entraîner des pénuries de main-d'œuvre pour la Société, interrompre l'approvisionnement auprès de tiers dont la Société dépend, faire augmenter les coûts d'exploitation, entraîner des mesures de réglementation gouvernementales pouvant avoir une incidence défavorable sur les activités de la Société et avoir par ailleurs une incidence défavorable sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Compagnie Trust TSX (anciennement Société de fiducie AST) agit à titre d'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société. Le registre des transferts de titres de la Société est tenu au principal établissement montréalais de la Compagnie Trust TSX.

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DE PAGES JAUNES

Administrateurs

Le tableau suivant présente, pour chaque administrateur actuel de Pages Jaunes, son nom, sa province, son État et son pays de résidence, sa participation à divers comités du conseil d'administration, le cas échéant, son poste principal, la date depuis laquelle il est administrateur de Pages Jaunes ou des entités qu'elle a remplacées et le nombre d'actions ordinaires, d'unités d'actions différées (« UAD »), d'unités d'actions avec restrictions (« UAR ») ou d'unités d'actions liées au rendement (« ULR ») de Pages Jaunes dont il a la propriété véritable ou le contrôle, directement ou indirectement, en date du 24 mars 2022. Le mandat de chacun des administrateurs viendra à échéance à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de Pages Jaunes, selon le cas, ou à l'élection de son remplaçant.

| Nom et province ou État de résidence | Poste principal | Administrateur depuis | Nombre d'actions ordinaires en propriété véritable | Nombre d'UAD en propriété véritable | Nombre d'UAR en propriété véritable |
|---|---|-----------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|
| David A. Eckert Massachusetts (États-Unis) | Président et chef de la direction, Pages Jaunes Limitée | Mai 2017 | 3 986 | 27 052 | 280 488 |
| Susan Kudzman ¹⁾ Québec (Canada) | Administratrice de société | Octobre 2014 | Néant | 120 882 | Néant |
| Craig Forman ²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾ Californie (États-Unis) | Associé commandité, NextNews Ventures LLC | Janvier 2012 | 4 000 | 73 816 | Néant |
| Rob Hall ²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾ Cheshire (Royaume-Uni) | Administrateur de sociétés | Décembre 2017 | Néant | 56 904 | Néant |
| Paul W. Russo ²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾ Tel-Aviv (Israël) | Administrateur de sociétés | Décembre 2017 | Néant | 50 546 | Néant |

¹⁾ Présidente du conseil. La présidente du conseil est membre d'office de tous les comités du conseil.

²⁾ Membre du comité de gouvernance et des mises en candidature.

³⁾ Membre du comité d'audit.

⁴⁾ Membre du comité des ressources humaines et de la rémunération.

Notices biographiques

Le texte qui suit présente de courtes notices biographiques des administrateurs actuels de Pages Jaunes.

David A. Eckert a été au cours des 35 dernières années chef de la direction de sociétés internationales œuvrant au sein de nombreux secteurs, y compris Hibu Group, fournisseur de services de marketing numérique et de publicité imprimée à des petites et moyennes entreprises. Il a été vice-président et associé de Bain & Company, directeur de la formation de la Kellogg School of Management et a été membre ou président de nombreux conseils d'administration, dont Hibu Group, X-Rite, Inc., Clean Harbors, Inc. et Italiaonline S.p.A. et siège actuellement au conseil d'administration de Solocal Group,

une société de solutions numériques. Il est diplômé en économie et en génie de l'université Northwestern et titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Harvard Business School, où il a reçu les bourses Baker Scholar et Loeb Rhoades.

Susan Kudzman a été récemment vice-présidente exécutive et chef de la gestion des risques et Affaires corporatives de la Banque Laurentienne. Auparavant, M^{me} Kudzman a été chef de la direction des risques à la Caisse de dépôt et placement du Québec, où elle était responsable de tous les aspects de la gestion des risques. M^{me} Kudzman siège actuellement au conseil d'administration, au comité des ressources humaines et au comité de gestion de risques de l'entreprise de Transat A.T. inc., un voyageur et une société aérienne d'envergure internationale. Elle est membre du conseil d'administration, du comité d'audit, du comité des risques, du comité des ressources humaines et du comité de gouvernance de Medavie, société de services de santé qui fournit des services d'ambulance et de soins à domicile ainsi que des assurances collectives et individuelles par l'intermédiaire de sa division Croix Bleue. Elle est membre du conseil d'administration d'Investissements PSP, l'un des plus importants gestionnaires de fonds de pension, et siège au comité des ressources humaines. M^{me} Kudzman est également membre et présidente du comité de direction du Festival du Nouveau Cinéma et siège au conseil d'administration de Nomad Royalty Company, société de redevances liées à l'or et l'argent. M^{me} Kudzman est titulaire d'un baccalauréat en sciences actuarielles et détient les titres de Fellow de l'Institut canadien des actuaires (FICA), de Fellow de la Société des actuaires (FSA) et d'analyste agréée du risque d'entreprise (CERA). Elle est présidente du conseil et membre d'office de tous ses comités.

Craig Forman est associé chez Next News Ventures LLC, une société de capital-risque axée sur la technologie des médias qui investit dans de jeunes entreprises en phase de croissance. Comptant plus de 20 ans d'expérience dans les secteurs de l'Internet, des médias et des communications, M. Forman a été président et chef de la direction de McClatchy Company, une société californienne de nouvelles et d'information numériques, jusqu'en 2020. M. Forman a occupé le poste de président du conseil membre de la direction d'Appia, Inc., société œuvrant dans la publicité mobile, d'août 2011 jusqu'à son acquisition par Digital Turbine Inc. en mars 2015 et de membre du conseil jusqu'en janvier 2017. M. Forman a également été président exécutif du conseil d'administration de WHERE, Inc., société œuvrant dans les services médiatiques géodépendants qui a été acquise par eBay, de 2010 à 2011. M. Forman est titulaire d'un diplôme de premier cycle en affaires publiques et internationales de l'Université de Princeton et d'une maîtrise en droit de la Yale Law School. M. Forman est président du comité de gouvernance et des mises en candidature, et il est également membre des comités d'audit, des ressources humaines et de la rémunération.

Rob Hall est administrateur chez Yell (anciennement membre du groupe Hibu), une entreprise britannique fournissant des services de marketing numérique, après avoir passé 20 ans dans divers rôles au sein de l'entreprise, le plus récemment en tant que chef des finances jusqu'à son départ en 2018. Il est titulaire d'un baccalauréat en sciences en administration des affaires de l'Université de Swansea, au Royaume-Uni, et porte le titre de comptable en management accrédité. Il est président du comité d'audit ainsi que membre du comité des ressources humaines et de la rémunération et du comité de gouvernance et des mises en candidature.

Paul W. Russo était plus récemment chef de la direction de Color Spot Holdings, Inc., le plus grand producteur de plantes et d'arbustes en pots des États-Unis. Auparavant, il a été vice-président directeur, Expansion des affaires, de Hibu Group durant sa période de redressement réussi et associé de Bain & Company. M. Russo est actuellement membre du conseil d'administration de Solocal, une société de solutions numériques. M. Russo est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Harvard et d'un baccalauréat ès sciences en administration des affaires de l'université de Californie. M. Russo est président du comité des ressources humaines et de la rémunération et membre des comités d'audit, de gouvernance et des mises en candidature.

Dirigeants

Le tableau suivant présente, pour chaque dirigeant actuel de la Société, son nom, sa province, son État et son pays de résidence, ses fonctions au sein de la Société et le nombre d'actions ordinaires, d'UAD ou d'UAR de la Société dont il avait la propriété véritable ou le contrôle, directement ou indirectement, en date du 24 mars 2022.

| Nom et province de résidence | Poste et principales fonctions | Nombre d'actions ordinaires en propriété véritable | Nombre d'UAD en propriété véritable | Nombre d'UAR en propriété véritable |
|--|--|--|-------------------------------------|-------------------------------------|
| David A. Eckert Massachusetts (États-Unis) | Président et chef de la direction | 3 986 | 27 052 | 280 488 |
| Treena Cooper Québec (Canada) | Première vice-présidente, Secrétaire et conseillère juridique principale | 6 977 | Néant | 4 326 |
| John Ireland Pennsylvanie (États-Unis) | Premier vice-président, Efficacité organisationnelle | Néant | Néant | Néant |
| Sherilyn King Alberta (Canada) | Première vice-présidente des ventes, du marketing et du service à la clientèle | 14 014 | Néant | 3 856 |
| Franco Sciannamblo Québec (Canada) | Premier vice-président et chef des finances | 10 000 | Néant | Néant |

À l'exception de Franco Sciannamblo qui occupe son poste actuel ou un autre poste de direction au sein de la Société depuis plus de cinq ans, les autres membres de la haute direction de la Société ont occupé les postes suivants : David A. Eckert, qui s'est joint à Pages Jaunes en tant que président et chef de la direction en 2017 et qui, de 2014 à 2015, a été chef de la direction de Hibu Group Limited; Treena Cooper, qui a occupé un certain nombre de postes au sein des services juridiques et des ressources humaines de la Société entre 2008 et 2018 avant d'être nommée vice-présidente, Secrétaire et conseillère juridique principale en juillet 2018 et Première vice-présidente, Secrétaire et conseillère juridique principale en novembre 2020; John Ireland qui s'est joint à Pages Jaunes en tant que premier vice-président, Efficacité organisationnelle en 2017 et a été, de 2015 à 2017, chef du personnel d'OSN; et Sherilyn King, qui a occupé un certain nombre de postes au sein du service des ventes de la Société de 1998 jusqu'en septembre 2019, elle a alors été nommée vice-présidente des ventes et du service à la clientèle de la Société. Elle a ensuite été nommée Première vice-présidente des ventes, du marketing et du service à la clientèle en novembre 2020.

Participation dans la Société

En date du 31 décembre 2021, les administrateurs et dirigeants de la Société, en tant que groupe, avaient la propriété véritable ou le contrôle, directement ou indirectement, de 25 751 actions ordinaires de la Société, ce qui représente environ 0,09 % des actions ordinaires de la Société en circulation au 31 décembre 2021.

Interdictions d'opérations, faillites, pénalités ou sanctions

À la connaissance de la Société, à l'exception de ce qui est indiqué dans les présentes : a) aucun administrateur ni aucun haut dirigeant de la Société n'est, à la date de la présente notice annuelle, ni n'a été, au cours des dix (10) années précédant la date de la présente notice annuelle, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société qui, pendant qu'il occupait cette fonction : i) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières en vigueur pendant plus de trente (30) jours consécutifs; ii) a, après la cessation de ses fonctions, fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières en vigueur pendant plus de trente (30) jours consécutifs en raison d'un événement survenu pendant qu'il exerçait cette fonction; b) aucun administrateur, aucun haut dirigeant de la Société ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour avoir une incidence importante sur le contrôle de la Société n'est, à la date de la présente notice annuelle, ni n'a été, au cours des dix (10) années précédant la date de la présente notice annuelle, administrateur ou haut dirigeant d'une société qui, à l'époque où cette personne agissait à ce titre, ou dans l'année suivant le moment où elle a cessé d'agir à ce titre, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu d'une loi sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivie par ses créanciers, a conclu un concordat avec eux, a pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat avec eux ni ne s'est vue nommer un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite pour détenir ses biens; c) aucun administrateur, aucun haut dirigeant de la Société ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour avoir une incidence importante sur le contrôle de la Société, au cours des dix (10) années précédant la date de la présente notice annuelle, n'a fait faillite, n'a fait de proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité ou n'a été poursuivi par ses créanciers, n'a conclu un concordat avec eux, n'a pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat avec eux ni ne s'est vu nommer un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite pour détenir ses biens, à l'exception de M. Craig Forman, qui était président et chef de la direction de The McClatchy Company lorsqu'elle a demandé de la protection du Chapter 11 au tribunal américain de New York le 13 février 2020 et a également été directeur de Pages Jaunes pendant diverses périodes immédiatement avant l'annonce de la restructuration du capital de la Société le 23 juillet 2012 et sa mise en œuvre le 20 décembre 2012 et de M. Paul W. Russo, qui était chef de la direction de Color Spot Holdings lorsqu'elle a demandé la protection du Chapter 11 au tribunal américain du Delaware le 29 mai 2018 ou d) aucun administrateur, aucun haut dirigeant de la Société ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour avoir une incidence importante sur le contrôle de la Société : i) ne s'est vu imposer d'amendes ou de sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ni n'a conclu une entente à l'amiable avec celle-ci; ii) ne s'est vu imposer toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

Conflits d'intérêts

Aucun administrateur, dirigeant de Pages Jaunes ou autre initié de Pages Jaunes, ni aucune personne liée à ces personnes ou membre du même groupe qu'elles ne se trouvent en situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel important avec la Société ou l'une de ses filiales.

INFORMATIONS SUR LE COMITÉ D'AUDIT

Le texte qui suit est fourni conformément à l'annexe 52-110A1 du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « Règlement 52-110 »).

Charte du comité d'audit

La charte du comité d'audit est jointe à l'annexe A de la présente notice annuelle.

Composition du comité d'audit

En date des présentes, le comité d'audit est composé de Rob Hall (président), Craig Forman et Paul W. Russo.

M. Hall a été nommé membre du comité d'audit le 8 février 2018. M. Russo a été nommé au comité d'audit le 4 août 2021 et M. Forman a été nommé au comité d'audit le 11 mai 2018.

Formation et expérience pertinentes

Tous les membres du comité d'audit sont considérés comme « indépendants » et possèdent des compétences financières au sens du Règlement 52-110. Plus particulièrement, tous les membres du comité d'audit : i) comprennent les principes comptables utilisés par la Société pour établir ses états financiers; ii) ont la capacité d'évaluer de manière générale l'application des principes comptables liés à la comptabilisation des estimations, des régularisations et des provisions; iii) ont de l'expérience dans l'établissement, l'audit, l'analyse ou l'évaluation d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles des questions dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Société (ou ils ont déjà supervisé activement des personnes qui s'acquittent de pareilles tâches); iv) comprennent le contrôle interne et les procédures de communication de l'information financière. Le conseil est par conséquent d'avis que les membres du comité d'audit ont les connaissances et les compétences nécessaires à la supervision des contrôles et procédures de communication de l'information financière, des systèmes comptables et des contrôles internes sur l'information financière de la Société. Le tableau qui suit présente l'expérience des membres du comité d'audit.

| Membre du comité | Compétences financières | Formation et expérience professionnelle pertinentes |
|-------------------------|--------------------------------|---|
| Rob Hall | Oui | Rob Hall a été chef des finances de Yell (qui faisait auparavant partie du groupe Hibu), société britannique offrant des services de marketing numérique, de mars 2014 à juillet 2018, et il continue de siéger à son conseil d'administration. Il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'université de Swansea, au Royaume-Uni, et est comptable en management accrédité. |
| Craig Forman | Oui | M. Forman est associé chez Next News Ventures LLC, une société de capital-risque axée sur la technologie des médias qui investit dans de jeunes entreprises en phase de croissance. M. Forman est titulaire d'un diplôme de premier cycle en affaires publiques et internationales de l'Université de Princeton et d'une maîtrise en droit de la Yale Law School. |
| Paul W. Russo | Oui | Auparavant, M. Russo a occupé les postes de chef de la direction de Color Spot Holdings, Inc., de vice-président directeur, Expansion des affaires du groupe Hibu et d'associé de Bain and Company. M. Russo est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en administration des affaires de l'université de Californie et d'un MBA de la Harvard Business School, et il a obtenu le titre de CPA. |

En plus de leur expérience générale en affaires décrite ci-dessus, la formation et l'expérience pertinentes des membres du comité sont présentées dans les notices biographiques des administrateurs. Se reporter à la rubrique « Administrateurs et dirigeants de Pages Jaunes – Administrateurs – Notices biographiques ».

Encadrement du comité d'audit

Depuis le début de l'exercice qui s'est clos le 31 décembre 2021, aucune recommandation du comité d'audit visant la nomination ou la rémunération d'un auditeur externe n'a été refusée par le conseil d'administration de la Société.

Principal auditeur

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2019, 2020 et 2021, la Société a retenu les services de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (« Deloitte ») à titre de principal auditeur.

Politiques d'approbation

Le comité d'audit de Pages Jaunes a adopté une politique concernant l'embauche de Deloitte pour des services non liés à l'audit. Deloitte fournit des services d'audit à Pages Jaunes et est également autorisé à fournir des services liés à l'audit précis et des services liés à la fiscalité. Par ailleurs, Deloitte peut fournir d'autres services, sous réserve, toutefois, de leur autorisation par le président du comité d'audit et de la confirmation de son mandat par le comité d'audit lors de l'assemblée suivante. Cette politique interdit à Deloitte de fournir certains services, de manière à maintenir l'indépendance du cabinet.

Honoraires de l'auditeur externe

Le tableau suivant présente les honoraires approximatifs versés à Deloitte pour les catégories de services indiqués, pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020 :

| Catégorie d'honoraires | 2021 (\$) | 2020 (\$) |
|---|----------------------|----------------------|
| Honoraires d'audit | 732 000 | 708 000 |
| Honoraires pour services liés à l'audit | 36 000 | 36 000 |
| Honoraires pour services fiscaux | 17 000 | 32 000 |
| TOTAL | 785 000 | 776 000 |

Honoraires d'audit. Ce sont les honoraires versés pour l'audit des états financiers consolidés annuels de la Société et l'examen de ses états financiers trimestriels. Il s'agit aussi des honoraires pour les services qu'un auditeur indépendant fournit habituellement relativement aux obligations prévues par la loi, aux documents à déposer auprès des autorités de réglementation et aux missions semblables exécutées au cours de l'exercice, comme les lettres d'accord, les consentements et l'aide à l'examen de documents déposés auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières. Les honoraires d'audit comprennent en outre les frais de traduction de divers documents d'information continue de la Société.

Honoraires pour services liés à l'audit Ce sont les honoraires versés pour l'assurance et les services connexes réalisés par Deloitte qui ne sont pas compris dans les honoraires d'audit susmentionnés. Ces honoraires sont liés à des services non exigés par la loi. Il s'agissait essentiellement d'audits de régime de retraite des employés et d'autres mandats spéciaux approuvés par le comité d'audit.

Honoraires pour services fiscaux Ces honoraires se divisent en deux catégories : i) conformité fiscale et honoraires de préparation; ii) conseils fiscaux et honoraires de planification et autres mandats spéciaux approuvés par le comité d'audit.

INTÉRÊTS DES EXPERTS

Deloitte est l'auditeur indépendant de la Société. La Société a été avisée que les membres de Deloitte sont indépendants de la Société conformément aux règles du code de déontologie de l'*Ordre des comptables professionnels agréés du Québec*.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À la connaissance de la Société, aucun de ses administrateurs ou hauts dirigeants, aucun actionnaire ayant la propriété véritable ou le contrôle, directement ou indirectement, de plus de 10 % des actions à droit de vote de la Société ni aucune personne qui a des liens avec eux ou qui fait partie de leur groupe n'a ou n'a eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans toute opération conclue au cours des trois derniers exercices ou de l'exercice courant qui a eu ou aura une incidence importante sur la Société ou ses filiales.

CONTRATS IMPORTANTS

À l'exception des contrats conclus dans le cours normal des affaires, les contrats importants conclus par Pages Jaunes, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ou encore en vigueur, sont les suivants :

- l'acte régissant les bons de souscription intervenu le 20 décembre 2012 entre la Société et la Compagnie Trust CIBC Mellon, prévoyant l'émission de 2 995 506 bons de souscription pouvant être exercés au prix de 28,16 \$ le bon de souscription en tout temps jusqu'au 20 décembre 2022 au plus tard (se reporter à la rubrique « Structure du capital – Description des bons de souscription »);

On peut trouver des exemplaires de tous les contrats importants susmentionnés sur SEDAR, à www.sedar.com.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

On peut trouver des renseignements supplémentaires relatifs à Pages Jaunes sur SEDAR, à www.sedar.com.

D'autres renseignements, concernant notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs des titres de Pages Jaunes et les titres autorisés à être émis aux termes de régimes de rémunération à base d'actions figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Société visant sa plus récente assemblée annuelle des actionnaires. On peut également trouver d'autres renseignements dans les états financiers consolidés et dans le rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Pages Jaunes fournira un exemplaire des rapports de gestion et des états financiers annuels et trimestriels de la Société aux actionnaires de la Société qui en feront la demande auprès du secrétaire de la Société, 1751, rue Richardson, bureau 8.300, Montréal (Québec) H3K 1G6.

ANNEXE A

CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT (le « comité ») du CONSEIL D'ADMINISTRATION de PAGES JAUNES LIMITÉE

AUTORITÉ

La responsabilité principale de la communication de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information, des systèmes comptables et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de Pages Jaunes Limitée (la « Société ») incombe à la haute direction et est surveillée par le conseil d'administration (le « conseil »). Le comité est un comité permanent du conseil établi en vue d'aider ce dernier à exercer ses responsabilités à cet égard.

Le comité dispose d'un accès illimité au personnel, aux documents et à l'auditeur externe de la Société. Il disposera de toutes les ressources nécessaires à l'exercice de ses responsabilités. Dans l'exécution de son mandat, le comité étudie, analyse et autorise les activités de la Société comme il le juge nécessaire. Pour l'aider dans l'exécution de ses fonctions, le comité peut retenir les services de conseillers externes aux frais de la Société. Il fixe et fait verser la rémunération de ces conseillers.

Aucune disposition des présentes règles n'a pour objet d'augmenter la norme de responsabilité applicable à un administrateur de la Société ou à un membre du comité en vertu de la loi et des règlements. Malgré son mandat précis, le comité n'est pas obligé d'agir à titre d'auditeur, d'effectuer des audits, ni de déterminer si les états financiers de la Société sont complets et exacts.

Les membres du comité ont le droit de se fier, sauf indication contraire : i) à l'intégrité des personnes et organismes qui leur fournissent des renseignements; ii) à l'exactitude et à l'exhaustivité des renseignements fournis; iii) aux déclarations de la direction quant aux services non liés à l'audit fournis à la Société par l'auditeur externe. Les responsabilités de surveillance du comité ne sont pas établies pour que soit déterminé de manière indépendante i) que la direction a appliqué des principes appropriés en matière de comptabilité et de communication de l'information financière ou qu'elle a employé une procédure ou des mécanismes de contrôle interne appropriés ou ii) que les états financiers de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et, s'il y a lieu, que les audits ont été effectués conformément aux normes comptables généralement reconnues du Canada.

STRUCTURE

1. Le comité est composé, comme l'exige le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, dans sa version éventuellement modifiée ou remplacée (le « **Règlement 52-110** »), de trois administrateurs de la Société, qui sont tous (sauf dans la mesure permise par le Règlement 52-110) indépendants au sens de ce règlement. Un membre du comité est destitué automatiquement s'il cesse d'être un administrateur indépendant.
2. Chaque membre (sauf dans la mesure permise par le Règlement 52-110) doit avoir des compétences financières (définies dans le Règlement 52-110 comme la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Société).

3. Aucun membre du comité ne peut siéger au comité d'audit de plus de trois sociétés ouvertes, y compris la Société, sauf si le conseil détermine que ces mandats simultanés ne nuisent pas à la capacité du membre de siéger de façon efficace au comité.
4. Aucun membre du comité n'est payé à titre personnel pour siéger au comité. Chacun touche uniquement une rémunération en qualité d'administrateur de la Société, notamment une rémunération raisonnable en qualité de membre du comité et les avantages habituels que reçoivent les autres administrateurs en cette qualité.
5. Le président du comité (le « président ») et les membres du comité sont nommés et sont destitués par voie de résolution du conseil, lequel tient compte des recommandations du comité de gouvernance et des mises en candidature. Ils demeurent en poste à compter de leur nomination jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires suivante ou jusqu'à la nomination de leur successeur. Le président doit être choisi parmi les membres du comité. Si le président du conseil remplit les autres critères d'admissibilité de la présente charte, il devient membre d'office du comité. Le secrétaire de la Société (ou son représentant) agit à titre de secrétaire du comité. Les membres du comité peuvent être reconduits dans leurs fonctions à la fin de leurs mandats.
6. Toute vacance au comité est pourvue par voie de résolution du conseil, lequel tient compte de la recommandation du comité de gouvernance et des mises en candidature, conformément aux conditions de son mandat.
7. Le président assume les responsabilités suivantes :
 - 7.1 présider les réunions du comité;
 - 7.2 s'assurer que le comité est efficace et que ses membres travaillent en équipe de façon efficace et productive;
 - 7.3 s'assurer que le comité dispose du soutien administratif nécessaire pour effectuer son travail et remplir ses fonctions;
 - 7.4 assurer la liaison entre le comité et le conseil.
8. En cas d'incapacité d'agir du président ou du secrétaire du comité, selon le cas, le comité choisit un remplaçant parmi ses membres, qui agira à titre de président ou de secrétaire, selon le cas, uniquement à cette réunion.
9. Le comité se réunit au moins une fois chaque trimestre ou plus souvent au besoin. Tout membre du comité, son président, le chef de la direction ou le chef des finances de la Société peut convoquer une réunion. Les réunions peuvent être tenues au téléphone ou par tout moyen de communication qui permet aux participants de communiquer entre eux de façon simultanée.
10. Lors de chaque réunion trimestrielle, le comité rencontre au besoin i) la direction, ii) l'auditeur interne, iii) l'auditeur externe et iv) tout autre employé interne ou conseiller externe dans le cadre de séances à huis clos distinctes. Lors de toute autre réunion, le comité tient une séance à huis clos.
11. Les dirigeants peuvent assister aux réunions du comité sur invitation afin de collaborer à la discussion et à l'examen des questions à l'étude par le comité.

12. Le quorum est atteint aux réunions du comité si deux membres sont présents. Les décisions et les recommandations du comité doivent être approuvées à la majorité des voix exprimées par les membres présents à la réunion. Chaque membre, y compris le président du conseil, a droit à une seule voix. Le président ou le président du conseil n'a pas de voix prépondérante.
13. Les dispositions des statuts constitutifs et des règlements administratifs de la Société qui réglementent la procédure et les réunions régissent les réunions du comité.
14. Le président approuve l'ordre du jour des réunions et veille à la préparation adéquate et à l'envoi des documents nécessaires aux membres du comité assez à l'avance pour leur permettre de les étudier avant la réunion.
15. Le procès-verbal des réunions du comité d'audit rend compte avec précision des discussions et décisions importantes du comité, notamment des recommandations que le comité doit présenter au conseil. Il est distribué aux membres du comité, aux administrateurs, au chef de la direction, au chef des finances et à l'auditeur externe de la Société.

RESPONSABILITÉS

Le comité exerce les fonctions énoncées dans la présente charte ainsi que les autres fonctions nécessaires ou appropriées aux termes des lois et des règles boursières applicables, ou que le conseil lui délègue de temps à autre.

Information financière annuelle

1. Examiner les états financiers annuels audités et consolidés de la Société et les notes qui les accompagnent ainsi que le rapport de l'auditeur externe, le rapport de gestion et le communiqué qui les concernent avant qu'ils soient rendus publics. Recommander leur approbation au conseil, après avoir consulté la direction et l'auditeur externe et s'être renseigné sur des questions comme la sélection des conventions comptables, les choix comptables importants, les régularisations et les estimations. Le comité demande à la direction de confirmer que ces états financiers ou cette information financière, ainsi que l'information financière figurant dans les documents annuels déposés par la Société, présentent à tous égards importants une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Société à la date pertinente pour les périodes visées.
2. Examiner avec la direction et l'auditeur externe les conventions comptables, les changements proposés à celles-ci ainsi que les changements importants proposés aux politiques ou aux règlements en matière de valeurs mobilières, notamment en ce qui a trait aux méthodes et conventions comptables critiques, aux autres manières de traiter l'information financière qui ont été discutées avec la direction, aux conséquences de leur utilisation, aux préférences de l'auditeur externe et à toute autre communication importante avec la direction à ces égards. Étudier la communication et l'incidence des éventualités et le caractère raisonnable des provisions, réserves et estimations qui pourraient avoir une incidence importante sur la communication de l'information financière.
3. Examiner la planification et les résultats de l'audit mené par l'auditeur externe, notamment :
 - 3.1 la lettre de mission de l'auditeur;
 - 3.2 la portée de l'audit, y compris le seuil de signification, les rapports d'audit requis, les risques de mission, le calendrier et les dates limites;

3.3 la lettre de recommandations, le cas échéant, et la réponse de la direction à cette lettre;

3.4 la forme du rapport d'audit.

États financiers intermédiaires

À l'occasion des réunions ordinaires du conseil, les responsabilités suivantes incombent au comité d'audit :

1. Examiner les états financiers consolidés trimestriels, les notes qui les accompagnent, le rapport de gestion et les communiqués de presse connexes de la Société avant qu'ils soient rendus publics. Recommander leur approbation au conseil, après s'être renseigné à propos de la préparation de ces états auprès de la direction et de l'auditeur externe. Le comité demande à la direction de confirmer que ces états financiers ou cette information financière, ainsi que l'information financière figurant dans les documents intermédiaires déposés par la Société, présentent à tous égards importants une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Société à la date pertinente pour les périodes visées.
2. Examiner le choix des nouvelles conventions comptables et les décisions importantes en comptabilité qui surviennent au cours du trimestre.

Auditeur externe

1. Approuver les services d'audit fournis par l'auditeur externe embauché pour dresser un rapport d'audit ou un document connexe.
2. Le comité a le pouvoir de communiquer directement avec l'auditeur externe.
3. Surveiller directement le travail de l'auditeur externe et discuter avec eux de la qualité, et non seulement du caractère acceptable, des conventions comptables de la Société, y compris i) toutes les méthodes et conventions comptables critiques utilisées; ii) les autres manières de traiter l'information financière qui ont été discutées avec la direction, les conséquences de leur utilisation, les préférences de l'auditeur externe ainsi que iii) toute autre communication écrite importante entre la Société et l'auditeur externe (y compris en ce qui concerne les différends entre l'auditeur externe et la direction concernant la communication de l'information financière et le règlement de ces différends).
4. Recommander le cabinet d'audit qui sera nommé par la Société et examiner ses compétences, son rendement et son indépendance.
5. Dresser la liste des services non liés à l'audit que l'auditeur externe peut fournir et la liste des services non liés à l'audit qu'il est interdit à l'auditeur externe de rendre. Tous les services non liés à l'audit doivent être approuvés préalablement par le comité ou, lorsqu'il n'est pas possible ou pratique de le faire, par le président du comité, et les mandats confiés sont confirmés par le comité à sa réunion régulière suivante.
6. Approuver le mode et le montant de la rémunération de l'auditeur externe. En faire la recommandation au conseil.
7. S'assurer que l'auditeur externe ait toujours à rendre compte directement au comité et au conseil.

8. Examiner, au moins une fois par année, les compétences, le rendement et l'indépendance de l'auditeur externe. Pour ce faire, le comité devrait procéder comme suit :
 - 8.1 obtenir et examiner (sous réserve des questions de confidentialité) un rapport de l'auditeur externe de la Société décrivant : i) les mécanismes internes de contrôle de la qualité employés par l'auditeur externe; ii) les questions importantes soulevées lors du dernier examen interne des mécanismes de contrôle de la qualité de l'auditeur externe ou du dernier examen de l'auditeur externe réalisé par des pairs, ou soulevées par une enquête des autorités gouvernementales ou d'un ordre professionnel au cours des cinq années antérieures à propos d'un audit indépendant mené par l'auditeur externe, et toutes les mesures prises pour régler ces questions; iii) les renseignements permettant d'évaluer l'indépendance de l'auditeur et tous les liens entre l'auditeur externe et la direction ou les employés de la Société;
 - 8.2 s'assurer que l'associé responsable de la mission d'audit change conformément aux règles de pratique et aux autres exigences qui s'appliquent à l'auditeur externe;
 - 8.3 confirmer auprès de tout auditeur externe indépendant dont les services ont été retenus pour un exercice donné que l'associé responsable de l'exécution ou de la coordination de la mission d'audit (à qui incombe principalement la responsabilité de l'audit) ou que l'associé responsable de l'examen de l'audit n'a pas audité la Société pendant une période couvrant plus de sept ans au total, ou si tel est le cas, que ce rôle n'a pas été repris ou pris en charge avant que cinq ans additionnels ne se soient écoulés.
9. Établir des politiques d'embauche claires concernant les associés, employés et anciens associés et employés de l'auditeur externe de la Société et les passer en revue. Aucun cabinet d'experts-comptables ne peut fournir de services d'audit à la Société si le chef de la direction, chef des finances, chef de la comptabilité, contrôleur ou dirigeant occupant un poste équivalent était employé par ce cabinet et a participé à l'audit de la Société au cours de l'année précédant le début de l'audit en cours.
10. Examiner avec l'auditeur externe les problèmes ou difficultés d'audit et les mesures prises par la direction à cet égard. Résoudre tout différend entre la direction et l'auditeur externe quant à la communication de l'information financière.

Autres données financières publiques

1. Examiner les données financières contenues dans la notice annuelle, le rapport annuel, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, les prospectus, les communiqués de presse et autres documents comprenant des données financières semblables et recommander leur approbation au conseil avant leur communication au public ou leur dépôt auprès des autorités en valeurs mobilières canadiennes ou autres autorités en valeurs mobilières compétentes.
2. S'assurer de la validité des mécanismes visant à garantir la fiabilité des autres documents publics d'information comprenant des données financières auditées et non auditées en consultant la direction à ce sujet.
3. Mettre en place les procédures pertinentes aux fins de l'examen des données financières rendues publiques par la Société, tirées ou dérivées des états financiers, et évaluer périodiquement la pertinence de ces procédures.

Systèmes d'information de gestion et contrôles internes

1. Examiner, surveiller et évaluer la fiabilité, la qualité et l'intégrité des systèmes d'information de gestion et des contrôles internes de la Société, en consultant la direction et en prenant connaissance des rapports de la direction, de l'auditeur interne et de l'auditeur externe à ce sujet.
2. Examiner les procédures relatives aux attestations périodiques par le chef de la direction et le chef des finances de la Société concernant les communications financières, l'existence d'irrégularités importantes sur le plan de la conception ou de l'exécution des contrôles internes qui pourraient avoir des incidences défavorables sur l'inscription, le traitement, le résumé et la communication des données financières, ainsi que les changements importants aux contrôles internes ou au contexte dans lequel ces contrôles ont lieu, notamment la correction d'irrégularités et de faiblesses importantes.
3. Demander l'exécution d'une mission précise ou d'un examen particulier (p. ex., concernant le respect des politiques en matière de conflits d'intérêts).
4. Examiner au besoin l'incidence d'une intervention réglementaire ou comptable, ou de toute autre opération, qui pourrait avoir un effet ou par ailleurs une incidence importante sur la structure financière ou organisationnelle de la Société, notamment les éléments hors bilan.
5. Examiner toute lacune dans les mécanismes de contrôle révélée par l'auditeur externe et les mesures prises par la direction à ce sujet.
6. Examiner au moins une fois par année les politiques d'évaluation et de gestion des risques de la Société, notamment les politiques de couverture par la réalisation d'opérations sur dérivés, et veiller à ce que des mesures raisonnables soient prévues afin d'en assurer la surveillance.
7. Établir une procédure pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes ou communications de préoccupations reçues par la Société concernant des questions de comptabilité, de contrôles comptables internes ou d'audit qui assure notamment la confidentialité et l'anonymat des dénonciations d'employés préoccupés par des pratiques de comptabilité ou d'audit douteuses.

Auditeur interne

1. Examiner et approuver la nomination de l'auditeur interne, protéger et promouvoir son indépendance.
2. Superviser de façon générale les fonctions, les responsabilités et le rendement de l'auditeur interne.
3. Examiner et approuver le budget, la rémunération et les ressources de l'auditeur interne.
4. Examiner les rapports rédigés par l'auditeur interne ainsi que le plan d'audit interne.
5. Examiner les recommandations importantes pertinentes que l'auditeur interne présente dans ses rapports au comité, en discuter avec la direction et recevoir les rapports de suivi portant sur les mesures prises relativement aux recommandations.
6. Le comité a le pouvoir de communiquer directement avec l'auditeur interne.

Rapports de conformité

1. Faire rapport au moins une fois par année au conseil à l'égard de la supervision des questions suivantes et de la réception de certificats émanant de la direction qui en confirment le respect :
 - 1.1 les clauses restrictives des contrats de prêts;
 - 1.2 les retenues, déductions et paiements prescrits;
 - 1.3 les normes d'éthique commerciale;
 - 1.4 les lois, règles et règlements de toutes les commissions en valeurs mobilières canadiennes ou autres autorités de réglementation semblables, ainsi que les lois, règles et règlements régissant les bourses où les titres de la Société sont cotés ou émanant de ces bourses;
 - 1.5 les lois et règlements régissant l'exploitation de la Société.

Questions relatives aux retraites

1. Surveiller l'administration et le fonctionnement général du régime de retraite à prestations déterminées, du régime de retraite à cotisations déterminées, du régime de participation différée aux bénéficiaires et du régime enregistré d'épargne-retraite collectif de Pages Jaunes (collectivement, les « régimes de retraite ») et des fonds connexes (les « fonds ») pour le compte du conseil d'administration de Pages Jaunes Solutions numériques et médias Limitée (le « conseil de la Société »), compte tenu des recommandations du comité de retraite, selon le cas.
2. Nommer des membres à un comité de direction (le « comité de retraite ») et déléguer à ce comité toutes les responsabilités qui, de l'avis du comité, touchent des questions de fonctionnement et concernent l'administration et l'investissement des régimes de retraite et des fonds, y compris l'autorité sur les questions de fonctionnement visées par les contrats se rattachant aux régimes de retraite et aux fonds.
3. Examiner les modifications apportées aux régimes de retraite et présenter des observations ou faire des recommandations au conseil de la Société.
4. Examiner les évaluations actuarielles dressées par l'actuaire relativement aux régimes de retraite et aux fonds, selon le cas, et présenter des observations au conseil de la Société.
5. Examiner les rapports du comité de retraite, y compris ceux concernant l'administration quotidienne des régimes de retraite et des fonds, les procédures de supervision et de surveillance connexes (le « système de contrôle ») et l'investissement des fonds, et présenter des observations ou faire des recommandations au conseil de la Société.
6. Au moins chaque année, examiner la liste des politiques et procédures de placement (la « politique de placement ») des fonds et présenter des observations ou faire des recommandations au conseil de la Société.
7. Examiner tous les états financiers des fonds et faire des recommandations au conseil de la Société à cet égard.

8. Examiner la structure de gouvernance des régimes de retraite et des fonds et présenter des observations ou faire des recommandations au conseil de la Société.
9. Commenter ou recommander la nomination (y compris la durée et les changements qui y sont apportés) ou la destitution d'une personne qui fournit des services relatifs aux régimes de retraite et aux fonds, notamment des agents d'administration des prestations, des agents de financement, l'actuaire, l'auditeur des fonds, des gestionnaires de placement (y compris un changement à la répartition de l'actif géré par chacun de ces gestionnaires de placement) et tous les autres conseillers.
10. De façon périodique, selon ce que détermine le comité, obtenir du comité de retraite l'assurance i) que les régimes de retraite et les fonds sont administrés et investis conformément au libellé du régime de retraite approprié, aux arrangements contractuels applicables, à la politique de placement applicable et aux lois applicables et ii) qu'on respecte le système de contrôle et qu'aucune violation importante n'a été constatée.
11. Faire rapport au conseil de la Société, au moins trimestriellement, à l'égard de l'administration des régimes de retraite et des fonds et des activités du comité de retraite et du comité relativement aux régimes de retraite et aux fonds.

Autres responsabilités

1. Examiner le caractère adéquat de la couverture d'assurance.
2. Examiner le caractère adéquat du financement de la Société, y compris les conditions générales.
3. Superviser toute enquête sur les fraudes, les actes illégaux ou les conflits d'intérêts et le mécanisme de déclaration de problèmes prévu aux termes de la politique sur la déclaration de problèmes.
4. Discuter avec les conseillers juridiques de la Société de l'état des litiges en instance ou imminents, des réclamations ou d'autres éventualités et du caractère adéquat de l'information communiquée à cet égard.
5. Examiner tous les documents relatifs aux opérations entre parties liées.
6. Préparer et examiner les documents d'information exigés par le Règlement 52-110 qui concernent le comité.

Rapports

1. Après chaque réunion, faire rapport au conseil, par l'entremise du président, des discussions et décisions importantes du comité et indiquer si les résolutions ont été approuvées à l'unanimité ou non. À cet égard, le procès-verbal des réunions du comité est distribué aux autres membres du conseil et mis à leur disposition.
2. Examiner et évaluer tous les deux ans, ou plus souvent au besoin, le mandat du comité et recommander des changements au conseil au besoin. Le comité s'assure que des mécanismes sont en place afin d'évaluer chaque année son rendement et son efficacité conformément au processus élaboré par le comité de gouvernance et des mises en candidature et approuvé par le conseil.

Approuvé par le conseil de la Société le 20 décembre 2012
Dernière révision : le 11 novembre 2021